



Résilience

Bulletin d'information en **sécurité civile** du ministère de la Sécurité publique

Volume 3, numéro 1

Hiver - Printemps 2008

Inondations

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean bénéficie d'un système d'alerte préventif

P. 3

Gestion des risques

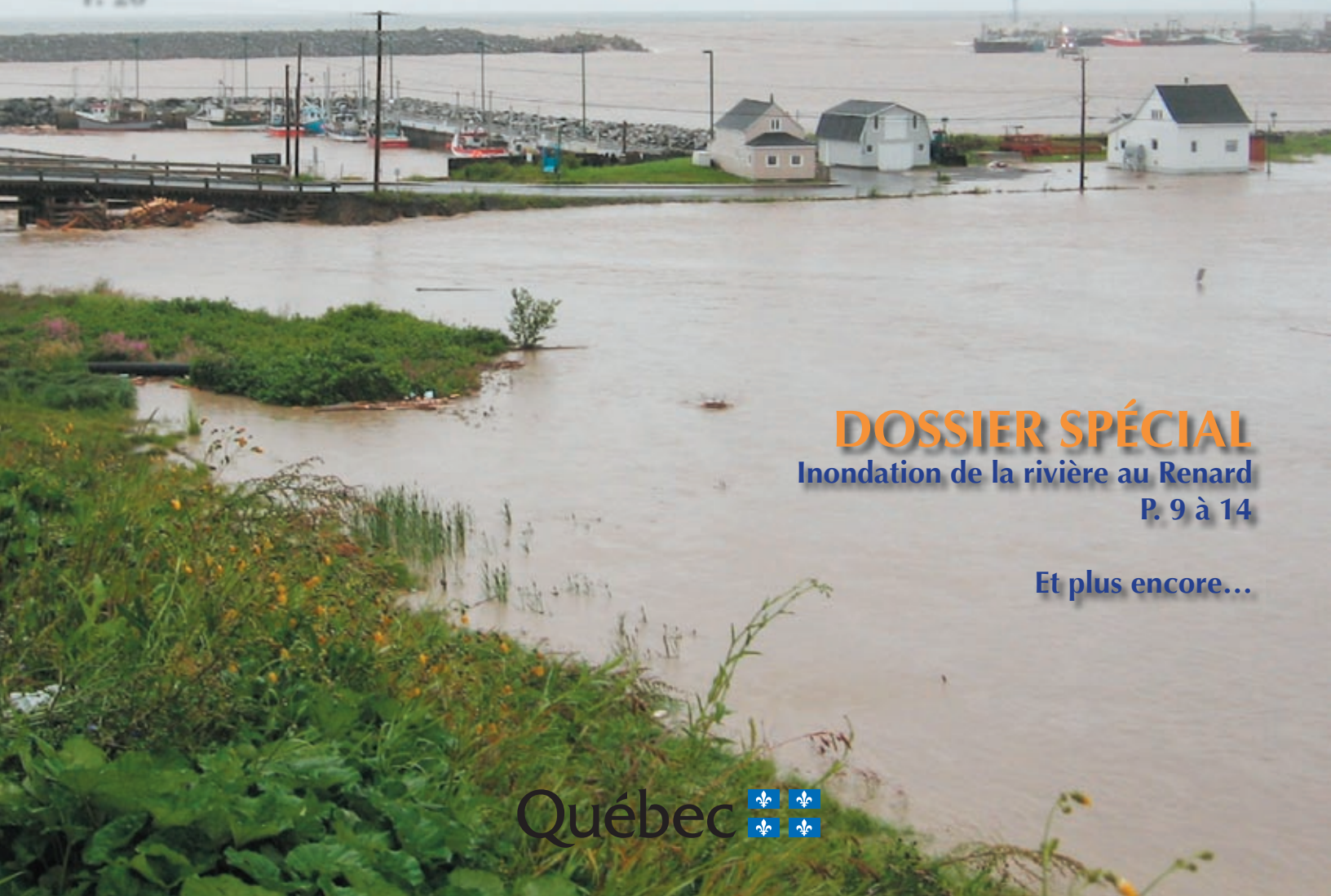
Les universités se préparent pour faire face à la pandémie

P. 7

Débordement de la rivière Chaudière à Sainte-Marie

Sainte-Marie a mis en place un processus de diffusion d'alerte pour avertir les citoyens

P. 20



DOSSIER SPÉCIAL

Inondation de la rivière au Renard

P. 9 à 14

Et plus encore...



Mot du sous-ministre associé

L'épisode des inondations en août dernier dans la région de Rivière-au-Renard, en Gaspésie, nous rappelle notre vulnérabilité à l'égard de ce phénomène naturel qui peut survenir en toute saison. De plus, lorsqu'il y a des pertes de vies humaines, comme ce fut malheureusement le cas, nous sommes vivement interpellés à agir pour améliorer le niveau de protection des communautés situées dans des zones à risque.

À ce chapitre, et comme nous l'avons annoncé dans le précédent numéro, le gouvernement soutiendra, par l'entremise de son *Cadre de prévention des risques naturels majeurs*, les municipalités confrontées à de graves problèmes d'inondation, de glissements de terrain ou d'érosion des berges. Les ministères concernés, en collaboration avec ces municipalités, travailleront à trouver et à mettre en œuvre des solutions viables pour atténuer ces risques et leurs effets. Nous continuerons de vous tenir au courant des progrès dans cet important dossier.

Pour revenir aux inondations de Rivière-au-Renard, je vous invite à lire le dossier sur ce sujet dans le présent numéro. Je vous souligne également au passage qu'une conférence sur les leçons tirées de cet événement est au programme du Colloque sur la sécurité civile. J'y serai d'ailleurs pour échanger avec vous sur ce sujet ou sur d'autres en lien avec le renforcement de la sécurité civile au Québec.

En terminant, je tiens à féliciter tous les intervenants d'urgence, les bénévoles et la population gaspésienne qui se sont mobilisés pour secourir, aider et reconforter les sinistrés de Rivière-au-Renard et les autres personnes touchées par ce drame.

Michel C. Doré

Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Coordonnateur gouvernemental en sécurité civile



À l'agenda

Colloques régionaux de la sécurité civile

Date : 19 mars 2008
Lieu : Rimouski
Thème : *Ensemble contre vents et marées*
Information : Direction régionale de la sécurité civile du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
418 727-3589

Date : 6 mai 2008
Lieu : Château Joliette
Thème : *La sécurité civile, une responsabilité partagée*
Information : www.lanaudiere.gouv.qc.ca

87^e Assises de l'Union des municipalités du Québec

Dates : 24 au 26 avril 2008
Lieu : Centre des congrès de Québec
Information : www.umq.qc.ca, rubrique *Activités*

76^e Congrès de l'ACFAS

Dates : 5 au 9 mai 2008
Lieu : Institut national de la recherche scientifique à Québec
Thème : *La rencontre du savoir avec 400 ans d'histoire*
Information : 418 695-7872
Web : www.acfas.ca, rubrique *Congrès*
ACFAS : Association canadienne-française pour l'avancement des sciences

Semaine de la protection civile 2008

Dates : 4 au 10 mai 2008
Thème : *72 heures - Votre famille est-elle prête?*
Web : www.semainepc.ca



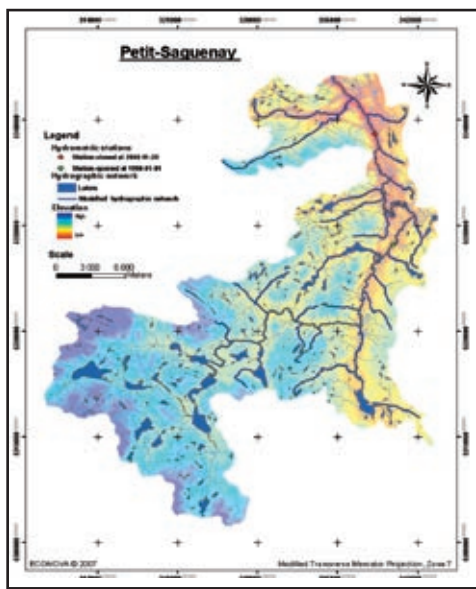
Gestion des risques

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Mise au point d'un système d'alerte préventif aux inondations

Par Lise Gariépy

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean bénéficiera bientôt d'un système d'alerte préventif aux inondations (SAPI) qui informera en tout temps de l'état des bassins versants de la MRC Le Fjord-du-Saguenay et de la ville de Saguenay dans le but d'améliorer la coordination des efforts des intervenants lors d'inondations.



econova

À l'aide de technologies géomatiques de pointe conçues par la firme Econova, spécialisée en développement de systèmes d'information géographique, le SAPI permet la modélisation de niveaux de crues et la cartographie des zones à risques d'inondations en temps réel dans les bassins versants des rivières Petit-Saguenay, Chicoutimi et aux Sables. « En offrant rapidement aux gestionnaires de territoire des modèles hydrologiques plus précis, ces derniers seront plus aptes à assurer la sécurité de la population en prenant des décisions plus éclairées », a spécifié M. Réal Delisle, de la Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, un des partenaires dans ce projet. Le système d'alerte préventif des inondations veut avant tout prévenir les risques liés aux inondations.

La Ville de Saguenay, la MRC Le Fjord-du-Saguenay et la Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord seront les principaux utilisateurs du SAPI. « Évidemment, cette expertise peut être appliquée à n'importe quel bassin versant partout au monde, donc c'est facilement exportable », a renchéri M. Delisle.

Des prévisions fiables

Ce nouvel outil établit les prévisions d'inondations dans les délais les plus courts à partir d'estimations quantitatives de précipitations dans un bassin ou sous-bassin hydrographique. Le SAPI garantit également la précision des prévisions pour que les autorités qui coordonnent les mesures d'urgence et les intervenants concernés puissent s'y fier. Mentionnons que ce système est conçu pour fonctionner dans des conditions climatiques sévères, telles que les orages, tempêtes de neige, verglas et ouragans. De plus, les prévisions sont présentées dans un format facile à lire pour les gestionnaires de même que les opérateurs de système de contrôle d'inondations. Ce système est adapté pour intégrer de nouvelles infrastructures dans un bassin versant et de nouveaux outils de surveillance. Par exemple, deux nouvelles unités hydrométriques radar avec communication sans fil GPRS (*General Packet Radio Service*) seront installées sur le territoire de Saguenay.

Partenaires

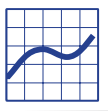
- Econova, responsable du projet
- Centre de géomatique du Québec
- Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord
- Cégep de Chicoutimi
- Institut hydrologique danois
- Ville de Saguenay et MRC Le Fjord-du-Saguenay
- Centre d'expertise hydrique du Québec

Soulignons que ce projet est financé en partie par le Programme conjoint de protection civile, le Conseil national de la recherche du Canada, la MRC Le Fjord-du-Saguenay, la Ville de Saguenay, Econova et le Centre de géomatique du Québec. Rappelons que c'est au lendemain des inondations de juillet 1996 au Saguenay que les responsables de la sécurité civile ont constaté la nécessité d'améliorer l'efficacité du suivi des cours d'eau situés en milieu urbain.

Information :

M. Réal Delisle
Directeur régional de la sécurité civile
Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord
418 695-7872
real.delisle@msp.gouv.qc.ca

www.econova.ca



Gestion des risques

Parc régional Massawippi

Une solution concertée pour combattre les algues bleu-vert

Par Christine Savard

Les cinq municipalités gestionnaires du Parc régional Massawippi, structure de concertation s'employant, notamment, à la gestion de la qualité de l'eau du lac Massawippi, veulent enrayer la contamination par les algues bleu-vert en prônant des mesures correctives. Cette décision découle de l'épisode de contamination du lac Massawippi survenu en 2006.

Dès avril 2007, les dirigeants du parc régional, représentant les municipalités riveraines d'Ayer's Cliff, du Canton de Hatley, de North Hatley et de Sainte-Catherine-de-Hatley, rédigent et tiennent à jour, entre autres, un cahier de coordination, outil de référence présenté aux maires, directeurs généraux et inspecteurs de ces municipalités. On y explique la mission, les objectifs et les grands dossiers étudiés par le Parc.

Force est de constater qu'afin de diminuer ce fléau des algues bleu-vert, des mesures de prévention doivent être établies dès maintenant. Les gestionnaires du Parc prévoient donc la mise en place d'un plan d'action visant le contrôle, la prévention et la réduction de l'eutrophisation (l'enrichissement des cours d'eau en sels minéraux) du lac Massawippi. Par exemple, des propositions d'harmonisation des règlements municipaux ont été mises de l'avant afin que les municipalités riveraines puissent se préparer à faire face à la contamination de ce plan d'eau par les algues bleu-vert.

Actions proposées

- Campagne de sensibilisation et de responsabilisation
- Diagnostic de l'érosion des terres agricoles
- Renforcement de la mise en œuvre de bonnes pratiques forestières
- Élaboration d'une « Charte de bon riverain »
- Installation d'une station de vidage publique des bateaux sur le lac Massawippi
- Interventions terrain sur l'érosion, la perte de sol et l'apport en sédiments
- Revégétalisation des bandes riveraines artificialisées
- Travaux de réfection du barrage de North Hatley
- Augmentation de la distance minimale d'épandage
- Détermination et mise en œuvre d'un plan de gestion du niveau de l'eau



Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du bassin de la Saint-François (RAPPEL)

Vue aérienne du lac Massawippi

Contamination de l'eau potable

À l'été 2006, la situation de certaines municipalités s'approvisionnant en eau potable dans le lac Massawippi est devenue critique. La Direction de santé publique de l'Estrie a alors diffusé des avis de non-consommation de l'eau potable, autant pour la consommation que pour son utilisation pour la cuisson et pour l'hygiène. Les municipalités concernées ont dû trouver d'autres sources d'approvisionnement en eau potable pour leurs citoyens. Constat de la crise : cette conjoncture risquait de réapparaître en 2007.

Les dirigeants du Parc régional Massawippi se sont donc largement inspirés du document *Contamination par les algues bleu-vert d'un plan d'eau servant de réservoir d'eau potable : outil d'information et d'aide à la planification à l'intention des municipalités*, publié par le ministère de la Sécurité publique, pour présenter aux municipalités riveraines un modèle de plan d'action servant à élaborer un *Plan particulier d'intervention – contamination d'un plan d'eau par les algues bleu-vert*.

Pour les municipalités possédant déjà un *Plan de mesure d'urgence en cas de sinistre* et comptant sur une organisation municipale de sécurité civile (OMSC), le plan particulier d'intervention s'intègre aux activités de sécurité civile déjà en cours tout en précisant les mesures d'urgence à mettre en place lors de contamination d'un plan d'eau par les algues bleu-vert. Il peut aussi devenir un outil de planification autonome pour les municipalités dont la préparation de la gestion de la réponse lors d'un sinistre est à l'état embryonnaire.

L'élaboration d'un plan particulier d'intervention s'avérait donc nécessaire afin de fournir un outil de référence aux municipalités riveraines et à celles puisant leur eau potable dans le lac Massawippi pour les aider à faire face plus efficacement à une contamination du lac par les algues bleu-vert. De nombreux conseils, photos et croquis se trouvent dans le site Internet du Parc au www.parcmassawippi.com.





Rappelons que le Parc régional Massawippi a été mis en place par la MRC Memphrémagog en juillet 2000. En 2005, les cinq municipalités riveraines d'Ayer's Cliff, du Canton de Hatley, de Hatley, de North Hatley et de Sainte-Catherine-de-Hatley se sont regroupées pour reprendre la gouverne du Parc afin de coordonner les efforts de tous les partenaires pour la préservation de l'eau du Lac Massawippi.

Information :

Ministère de la Sécurité publique
 Direction de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie
 Christine Savard
 Conseillère en sécurité civile
 819 820-3631
 christine.savard@msp.gouv.qc.ca

Partenaires

- MRC de Coaticook
- Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François
- Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François
- L'Association pour la protection du lac Massawippi

www.securitecivile.gouv.qc.ca,
 rubrique *Soutien aux municipalités*
Contamination par les algues bleu-vert d'un plan d'eau servant de réservoir d'eau potable : outil d'information et d'aide à la planification à l'intention des municipalités

Parc régional Massawippi
 www.parcmassawippi.com
 819 843-1935
 coordonnateur@parcmassawippi.com

Initiative municipale

North Hatley s'est associée à une pépinière de la région pour réaliser un projet de recherche sur la prévention des algues bleu-vert. Elle espère ainsi être en mesure de suggérer à ses citoyens le choix des meilleures plantes à utiliser pour la renaturation des berges afin d'améliorer l'état des plans d'eau.

La Municipalité a mis à la disposition de l'agronome chercheur de la pépinière un terrain en rive inondable. L'agronome y a planté 11 variétés de plantes qu'on trouve en bordure de la rivière Massawippi. Le projet consiste à faire 20 analyses de sol et de végétaux, soit une analyse par mois pour chacune des variétés, pour ainsi obtenir le taux de phosphore dans le sol et dans les plantes. À partir de ces données, il sera possible de déterminer quelles sont les variétés les plus efficaces.

Plusieurs municipalités réglementent pour contrer les algues bleu-vert

Lac-Sergent, MRC de Portneuf

La Ville de Lac-Sergent a adopté, en mars 2007, un règlement obligeant les riverains à reboiser les berges. Ce règlement a été élaboré en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006. Tous les terrains riverains devront être renaturalisés par des arbustes sur une largeur minimale de 5 mètres, et sur 7,5 mètres si la pente a plus de 30 %, d'ici le 30 septembre 2010. Les récalcitrants encourent des amendes pouvant atteindre 500 \$ par jour. Déjà, en avril et en août 2006, Lac-Sergent adoptait deux règlements visant à limiter la coupe d'arbres et à interdire le recours aux fertilisants chimiques et biologiques.

Information :

Lac-Sergent
 www.villelacsargent.com
 lac-sergent@bellnet.ca



Claude Phaneuf - L'APPEL

En mai, juin et juillet, Lac-Sergent a distribué des plants de myrique baumier, de spirée à large feuille et de vigne vierge pour renaturaliser les berges.





Le Canton d'Orford

Le règlement sur la gestion des sols encadre toute construction nécessitant un remaniement des sols. Tous les projets de construction immobilière devront compter sur des mesures de protection environnementale lors de la réalisation des travaux. Pour des travaux de plus petite envergure, il faudra mettre en place des mesures d'atténuation des impacts en cours de projet. Le Service de l'urbanisme et de l'environnement délivrera des permis de contrôle de l'érosion et des permis de projet de protection de site. Le but : limiter les impacts des ensembles résidentiels sur le vieillissement prématuré des lacs du Canton d'Orford et prévenir les épisodes de pollution, tels que la contamination par les algues bleu-vert.

Information :

Le Canton d'Orford
819 843-3111, 450 532-3272
www.canton.orford.qc.ca

Eastman

La Municipalité d'Eastman a adopté, en juin 2007, deux règlements pour lutter contre la prolifération des algues bleu-vert. Le premier oblige les propriétaires à prouver la conformité de leurs installations septiques d'ici le 31 décembre 2008. Ils devront démontrer, à leurs frais, l'étanchéité de leurs équipements par une firme indépendante, sinon l'achat de nouveau matériel sera exigé avant le 31 décembre 2008. Quant au second règlement sur la naturalisation des rives, il exige des riverains de maintenir en tout temps une bande de végétation naturelle sur une profondeur minimale de trois mètres à partir de la ligne des hautes eaux, sinon le propriétaire devra s'abstenir de tondre le gazon et de débroussailler et devra maintenir la bande de végétation naturelle. La Municipalité entreprendra une révision complète de la performance et de l'étanchéité des installations septiques âgées ou désuètes sur le territoire. De plus, elle mettra en œuvre un programme de revégétalisation de la rive, afin de créer un écran protecteur contre la pollution diffuse.

Information :

Eastman
municipaliteeastman@bellnet.ca

MRC des Pays-d'en-Haut

La MRC des Pays-d'en-Haut, dans les Laurentides, a modifié, en avril 2007, son schéma d'aménagement pour résoudre une partie du problème des algues bleu-vert dans certains plans d'eau de la région. Le nouveau règlement interdit la tonte de pelouse, le débroussaillage, l'abattage d'arbres et l'épandage d'engrais à moins de dix mètres du rivage. Par ailleurs, les propriétaires devront naturaliser la bordure riveraine de leur terrain sur 10 mètres dans un délai de 24 mois. Les contrevenants sont passibles d'une amende de 1000 \$. La réglementation entrera en vigueur en février 2008.

Information :

MRC des Pays-d'en-Haut, 450 229-6637, poste 126
info@mrcpdh.org, www.mrcpdh.com



Samuel Lapierre, CRE Laurentides.

Lac-Beauport

Depuis vingt ans, la Municipalité de Lac-Beauport fait un bilan de santé de son lac tous les cinq ans. Elle a même cru bon de renforcer davantage sa réglementation contre l'utilisation des pesticides. Un règlement municipal, adopté en mai 2007, interdit désormais tout usage de pesticides et de matières fertilisantes à une distance de 15 mètres de tout plan d'eau. Ailleurs, seuls les pesticides et engrais naturels seront tolérés. Lac-Beauport a lancé un programme de renaturalisation des berges du lac, en collaboration avec le Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles. Plus d'une vingtaine de riverains ont été invités à planter des arbres et des arbustes à l'extrémité de leur propriété afin de freiner l'érosion des sols, grande responsable de l'eutrophisation (enrichissement des cours d'eau en sels minéraux) des lacs. Une distribution de plants de myrique baumier, une espèce arbustive clé pour la renaturalisation des rives, a eu lieu au printemps 2007.

Information :

Lac-Beauport
Service de l'environnement
418 849-7141, postes 246 et 258



Les universités s'intéressent à la gestion de crise et à la pandémie

Par Lise Gariépy

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de même que Services Québec ont expliqué leurs plans d'action en cas de pandémie aux communicateurs des universités québécoises réunis à un séminaire organisé par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) sur la gestion de crise et la pandémie, en mai 2007 à l'École nationale d'administration publique à Québec.

Les directeurs des communications des universités sont préoccupés par la gestion en temps de crise et par la pandémie. Pour répondre à leurs questions, M. Bernard Motulsky, directeur du Centre d'étude sur les relations de presse de la Chaire en relations publiques de l'Université du Québec à Montréal, a organisé ce séminaire pour mieux faire connaître la réponse gouvernementale en temps de crise et pour désigner les interlocuteurs avec qui ces représentants doivent travailler.



M. Bernard Motulsky,
co-titulaire de la Chaire
en relations publiques
de l'UQAM

UQAM

« Une quarantaine de participants, dont les directeurs des communications et les professionnels des communications des universités, ont assisté aux différentes conférences », a précisé M. Motulsky. Parmi les conférenciers invités, M. Éric Houde, directeur des opérations à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique, a fait part des orientations du Ministère concernant la gestion de crise et la réponse gouvernementale. Les directeurs des communications des universités ont également eu droit à une visite guidée du nouveau Centre des opérations gouvernementales situé dans les bureaux du Ministère à Québec.

De son côté, M. Alain Veilleux, directeur général à la Direction générale des régions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a présenté le *Guide de planification des services essentiels dans les établissements d'enseignement et les organismes scolaires en cas de pandémie d'influenza*. « La responsabilisation des universités repose avant tout sur une sensibilisation aux avantages de la prévention, sur une préparation adéquate pour faire face aux conséquences d'une pandémie de même que sur une information claire et adaptée relative aux actions à entreprendre et aux comportements à privilégier lors d'un tel événement », a souligné M. Veilleux,

coordonnateur ministériel en sécurité civile et responsable du dossier pandémie.

Quant à MM. Guy Gagnon et Vincent Vermandèle, de Services Québec, ils y ont exposé les grandes lignes du plan de communication gouvernemental en cas de pandémie. « Le plan gouvernemental tient compte du besoin de savoir des gens dans tous les réseaux de la province et du besoin d'informer tous les intervenants concernés par la pandémie afin de faire le lien avec les citoyens », a souligné M. Vermandèle.

Lors de ce séminaire, les participants ont entre autres discuté du partenariat entre les universités, les intervenants en sécurité civile et du réseau de la santé ainsi que des mesures adoptées par les universités en cas de pandémie. Ils ont aussi suggéré des pistes de réflexion pour les responsables des communications au sein des établissements universitaires. Certaines interrogations ont été soulevées, notamment sur le processus de décision de fermer une université en situation de pandémie, sur la santé du personnel et de la clientèle, sur le cas des étudiants internationaux et sur la salubrité des résidences étudiantes, qui est de la responsabilité des universités.

La Société québécoise des professionnels en relations publiques entend à son tour convier plus de 200 professionnels des communications à un colloque sur la gestion de crise au printemps 2008. On y tiendra une journée de simulation de crise et d'analyse des facteurs de risque en communication sur la pandémie.

Rappelons que la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec a mis en place un Comité pandémie qui entend réunir quatre fois par année les responsables du dossier pandémie des universités du Québec. La CRÉPUQ regroupe sur une base volontaire tous les établissements universitaires du Québec.

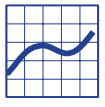
Information :

M. Bernard Motulsky, Directeur
Centre d'étude sur les relations de presse de la Chaire en relations publiques
Université du Québec à Montréal
514 987-3000, poste 2613 ou 0859

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
www.crepuq.qc.ca

Services Québec
*Vous avez dit pandémie ? Enjeux, plans et actions de communication
du gouvernement du Québec en cas de pandémie d'influenza*
www.pandemiequebec.gouv.qc.ca

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
*Guide de planification des services essentiels dans les établissements
d'enseignement et les organismes scolaires en cas de pandémie d'influenza*
www.mels.gouv.qc.ca/sections/pandemieinfluenza



Gestion des risques

Guide pour la préparation à une pandémie d'influenza dans le milieu scolaire

Par Bruno Faucher, MELS

Les organismes scolaires et les établissements d'enseignement disposent maintenant d'un outil pour les aider à se préparer à faire face à une éventuelle pandémie d'influenza : le *Guide de planification des services essentiels dans les établissements d'enseignement et les organismes scolaires en cas de pandémie d'influenza*.

Ce guide a été produit par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il s'agit d'un outil de soutien destiné aux établissements d'enseignement et aux organismes scolaires qui doivent planifier les interventions en cas de pandémie d'influenza. Il contient des concepts, des principes ou des actions qui constituent la norme minimale à respecter pour la préparation et l'adoption d'un plan visant à gérer les conséquences d'une pandémie d'influenza.

Exemples de mesures à envisager

- Promotion des mesures d'hygiène générales et personnelles (lavage des mains, hygiène respiratoire);
- Prévoir des solutions de rechange en cas d'absentéisme important du personnel afin de maintenir la garde scolaire, les services éducatifs et les services d'enseignement offerts en continuité;
- Minimiser l'impact de la pandémie sur l'organisation (qualité de l'information au personnel et aux élèves, implication des fournisseurs, des sous-traitants et des partenaires, aide aux employés et aux élèves).

Les établissements d'enseignement et les organismes scolaires, en se préparant à faire face à une pandémie d'influenza, sont également invités à aborder la planification du maintien de leurs services essentiels à l'occasion d'autres sinistres majeurs qui pourraient survenir au Québec, par exemple un tremblement de terre, une inondation, une tempête de verglas. Ils sont aussi invités à planifier leur intervention en soutien à diverses missions du *Plan national de sécurité civile lors de sinistres majeurs*.

Ce guide a été présenté à l'ensemble des organismes scolaires et des établissements d'enseignement dans chacune des régions lors d'une rencontre régionale organisée par les directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les ministères de la Sécurité publique et de la Santé et des Services sociaux ont également participé à ces rencontres. Ainsi, les organismes scolaires et les établissements d'enseignement ont pu prendre connaissance du *Plan gouvernemental en cas de pandémie* et du *Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza – Mission santé*.



Rappelons, en terminant, que ce guide est accessible en version électronique seulement dans le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les répondants en sécurité civile des établissements d'enseignement et des organismes scolaires seront avisés de toutes les mises à jour au guide par leur direction régionale.

Information :

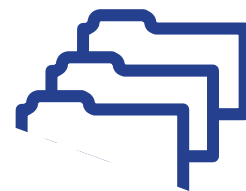
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
www.mels.gouv.qc.ca/sections/pandemieinfluenza

M. Bruno Faucher
Direction générale des régions
Téléphone : 418 643-7498 poste 2368
bruno.faucher@mels.gouv.qc.ca



DOSSIER SPÉCIAL

INONDATION DE LA RIVIÈRE AU RENARD EN GASPÉSIE



Mobilisation massive pour aider les sinistrés

Par France-Sylvie Loisel

Bien que la Ville de Gaspé et les municipalités de Cloridorme et de Grande-Vallée aient à faire face de façon récurrente à des inondations lors de redoux ou de crues printanières, l'ampleur des inondations du 9 août dernier dépassait tout pronostic. Les causes entourant cet événement sont la combinaison de plusieurs facteurs, diront les experts. Les vents violents, la pluie abondante, la grande marée et les forts courants ont emporté barrages de castors, roulottes, maisons mobiles, ponts, routes, débris et sédiments, formant ainsi des embâcles qui accentueront l'ampleur du sinistre.



Photo : MSP

Il n'aura fallu que 10 heures

Les 8 et 9 août 2007, jusqu'à 115 millimètres de pluie sont tombés sur la pointe gaspésienne, dans les secteurs de Rivière-au-Renard et de Corte-Real à Gaspé, et sur les municipalités de Grande-Vallée et de Cloridorme. C'était plus que suffisant pour provoquer d'importantes inondations qui allaient grandement perturber le quotidien des Gaspésiens. Deux personnes ont perdu la vie dans ces circonstances tragiques.



Photo : MSP

Cette crue subite a touché 212 familles, et une cinquantaine d'entre elles ont dû être hébergées en urgence. L'analyse des secteurs inondés a permis de repérer une nouvelle zone à risque d'inondation pour Rivière-au-Renard et Corte-Real; 91 sinistrés ayant déposé une réclamation auprès de la Direction de l'aide financière sont directement touchés. De ce nombre, environ 60 propriétaires ont indiqué vouloir déménager sur le territoire de Gaspé. D'autres ont choisi de rester sur place en protégeant les fondations de leur résidence ou déménageront dans une autre municipalité.

Vers 2 h 30 dans la nuit du 9 août, le Centre des opérations gouvernementales communique avec la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'informer de la situation qui a cours dans le secteur de Gaspé. Dès lors, M. Jacques Bélanger, conseiller en sécurité civile, est dépêché sur les lieux pour apporter le soutien nécessaire à la Ville qui a déployé rapidement son plan de mesures d'urgence. « À ma première intervention majeure comme conseiller, tout heureux de tester mes nouvelles connaissances, je conduisais vers les lieux du sinistre en contournant arbres, roches et débris de toutes sortes sur la route. À mon arrivée, j'ai constaté l'ampleur de la situation et, lorsque j'ai appris que deux citoyens manquaient à l'appel, j'ai dû maîtriser rapidement mes émotions », a avoué M. Bélanger.

Les pompiers, le personnel des travaux publics et des bénévoles, assistés par la Sûreté du Québec, procèdent rapidement au sauvetage des personnes prisonnières de leur résidence ou de leur commerce et s'empressent de sécuriser les lieux. Deux personnes sont sauvées in extremis. Blessées, elles sont transportées à l'hôpital. Les interventions de sauvetage s'effectuent dans des conditions météorologiques difficiles. Les équipements lourds ne suffisent plus. Il faudra faire appel au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et au ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin qu'ils fournissent aux intervenants de première ligne des embarcations appropriées pour effectuer les sauvetages. Des organismes fédéraux, tels que Parcs Canada, Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne, ont aussi contribué aux efforts en fournissant des ressources. M. François Roussy, maire de Gaspé, déclare l'état d'urgence local. « Il s'agit de la pire inondation de l'histoire de ce





INONDATION DE LA RIVIÈRE AU RENARD EN GASPÉSIE

secteur », souligne M. Roussy. Les citoyens des secteurs Rivière-au-Renard et Corte-Real, de la ville de Gaspé ainsi que des municipalités de Cloridorme et de Grande-Vallée, vivent un événement dramatique. C'est en après-midi qu'on retrouve le corps d'une première victime, M. Henri Dupuis. On ne retrouvera le corps de son épouse, M^{me} Marie-Paule Blanchette, que le 17 août, à Shippagan, au Nouveau-Brunswick.

De son côté, la Croix-Rouge assure la prise en charge d'une centaine de sinistrés. L'Agence de santé et des services sociaux assure déjà une présence sur le terrain.

M^{me} Nathalie Normandeau, vice-première ministre, ministre des Affaires municipales et des Régions, ministre responsable de la Gaspésie et députée de Bonaventure, survole la région en hélicoptère pour constater l'étendue des dégâts. La situation est telle que le premier ministre, M. Jean Charest, quitte Moncton le 10 août, où il assistait au Conseil de la fédération, pour venir y rencontrer les résidents de la zone touchée.



Photo : MSP

La coordination sur le terrain

Dès les premières heures, le centre des opérations de Gaspé est activé et le directeur général, M. Gaétan Lelièvre, en assure la coordination. L'organisation régionale de sécurité civile (ORSC) est mobilisée pour venir en renfort. Près d'une vingtaine de ministères et d'organismes sont appelés à seconder les autorités municipales de Gaspé, de Cloridorme et de Grande-Vallée. L'ORSC tient quotidiennement des rencontres. Ses priorités : la santé, le secteur économique, l'hébergement temporaire et la relocalisation permanente, les infrastructures ainsi que l'environnement. Tous les responsables de mission sont à pied d'œuvre pour soutenir les citoyens. Plusieurs rencontres avec les sinistrés, organisées conjointement par la Ville de Gaspé et Services Québec, se succéderont dans les jours et semaines qui suivent. L'Agence de santé et des services sociaux, le ministère de la Sécurité publique, la Croix-Rouge et d'autres partenaires seront alors sollicités afin d'évaluer la situation des sinistrés et de leur apporter l'aide appropriée.

Les conséquences

De nombreuses résidences sont des pertes totales alors que d'autres ont subi des dommages importants. Il faut donc trouver de l'hébergement temporaire aux sinistrés, surtout en prévision de la période hivernale. Notons que, dans la région immédiate de Gaspé, il y a déjà pénurie de logement, ce qui accentue le problème. Par ailleurs, il faut procéder rapidement au nettoyage de la zone sinistrée afin d'éviter la contamination dans les résidences et ainsi prévenir les problèmes de santé pouvant en découler. Très vite, on constate la rareté des ressources, tant pour le nettoyage que pour se débarrasser des débris. La Ville devra faire appel à une firme privée pour accélérer le travail. De leur côté, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère des Affaires municipales et des Régions mettront sur pied un programme d'employabilité pour combler les besoins.

Les partenaires de l'Organisation régionale de la sécurité civile

- Ministère de la Sécurité publique
- Agence de la santé et des services sociaux
- Croix-Rouge canadienne, division du Québec
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Ministère des Transports
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère de la Famille et des Aînés
- Ministère des Affaires municipales et des Régions
- Services Québec
- Sûreté du Québec
- Hydro-Québec
- OSCQ (pour la Société d'habitation du Québec)
- Commission de la santé et de la sécurité de travail



Photo : MSP





Une vingtaine de commerces sont lourdement touchés, privant ainsi des citoyens de leur emploi. La garderie n'est plus en activité, ce qui occasionne des difficultés aux parents qui travaillent. La rentrée scolaire est pour bientôt, la logistique entourant cette activité est bouleversée. Le déplacement des familles cause des problèmes pour l'organisation du transport scolaire. Plusieurs familles sinistrées sont désorganisées. La crue des eaux a détruit plusieurs ponts et routes. D'autres ont été si lourdement touchés qu'on a dû en interdire l'accès. Certains secteurs de Rivière-au-Renard se trouvent par le fait même isolés.

Du côté des intervenants de l'Agence de santé et des services sociaux, ils s'assurent d'entrer rapidement en contact avec les sinistrés pour évaluer leurs besoins psychosociaux et leur proposer une aide appropriée. Le défi : localiser tout le monde. L'intervention psychosociale peut s'avérer utile pour faciliter le retour à la vie normale. Il est également important de rappeler aux sinistrés les mesures de salubrité à respecter pour protéger leur santé.

Les problèmes majeurs éprouvés

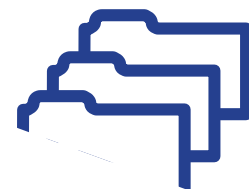
Rappelons que cet événement se déroule en période estivale. Cette situation ne facilite pas la mobilisation puisque plusieurs intervenants sont en vacances. Par ailleurs, les télécommunications dans ce secteur ne sont pas toujours efficaces, ce qui rend parfois difficiles les communications entre les intervenants. Il fallait aussi déterminer la zone touchée. Un problème complexe qui a exigé la mobilisation d'un comité d'experts coordonné par le ministère de la Sécurité publique (MSP).

L'aspect humain de l'intervention est au centre des préoccupations de tous les intervenants.

Par ailleurs, l'hébergement temporaire des sinistrés, en attendant la réalisation des nouveaux ensembles résidentiels, pose un sérieux problème. Aucun logement n'est disponible. Il faut explorer plusieurs avenues, dont l'hébergement dans des roulettes sur un terrain de camping, tout en tenant compte des besoins des personnes sinistrées et de leur situation. L'aspect humain est au centre des préoccupations de tous les intervenants. Il est important que les personnes retrouvent rapidement leur autonomie et leur dignité.

L'aide aux sinistrés

Dès le 10 août, la Direction de l'aide financière du MSP déploie son équipe de représentants pour informer les personnes sinistrées sur l'aide disponible. Chaque famille, chaque personne sinistrée est rencontrée pour une première évaluation de ses besoins. Rappelons que le Conseil des ministres a adopté un programme spécifique afin de venir en aide à la population de Gaspé, de Cloridorme et de Grande-Vallée.



Le MSP met également en place une unité de soutien à la reconstruction, dont la coordination est effectuée par la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Une importante campagne de financement pour venir en aide aux sinistrés est aussi menée par la Croix-Rouge en collaboration avec la Ville de Gaspé.

Plusieurs mois se sont maintenant écoulés depuis que les citoyens de Gaspé, de Cloridorme et de Grande-Vallée ont été réveillés en pleine nuit par les pluies diluviennes et les inondations. Les retours d'expérience ont permis d'améliorer les processus de travail dans les organisations concernées ainsi que les mécanismes de coordination entre tous les niveaux d'intervention. Ce qu'il faut retenir avant tout, c'est que tous les efforts déployés dans cette opération ont pour but d'aider les êtres humains qui ont vécu cette expérience malheureuse. L'entraide, la solidarité et l'empathie sont au cœur de chaque geste accompli et de chaque décision prise. Les autorités municipales ont travaillé d'arrache-pied pour faire en sorte que leurs citoyens reviennent le plus rapidement possible à la vie normale, et ce, dans les meilleures conditions. Enfin, il faut souligner le courage et la détermination de la population de Rivière-au-Renard, de Corte-Real, de Cloridorme et de Grande-Vallée, qui a traversé cette épreuve.

Information :

France-Sylvie Loisel
Directrice régionale de la sécurité civile du
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
418 727-3956
france-sylvie.loisel@msp.gouv.qc.ca

Une réaction en chaîne dévastatrice

Par Lise Gariépy

Un véritable déluge a frappé la région de Gaspé les 8 et 9 août 2007. Depuis, les experts se sont penchés sur les causes du phénomène qui a perturbé le quotidien de centaines de Gaspésiens. Six mois plus tard, quelles conclusions peut-on tirer de l'événement? *Résilience* s'est entretenu avec M. François Morneau, coordonnateur de l'expertise scientifique au ministère de la Sécurité publique et membre du comité d'experts multidisciplinaires, pour faire un bilan de la situation.

Résilience :

Quelles ont été vos premières constatations à votre arrivée?

M. Morneau : Ce qui m'a le plus étonné, c'est de voir qu'une si petite rivière pouvait faire autant de dégâts. La vitesse à laquelle le niveau d'eau a monté était exceptionnel. La rivière au Renard réagit comme un torrent. Il faut donc en tenir compte. En outre, j'ai vite réalisé que la morphologie du



INONDATION DE LA RIVIÈRE AU RENARD EN GASPÉSIE

territoire montrait qu'il y avait déjà eu d'autres événements similaires dans le passé.

Résilience :

Quels sont les facteurs qui ont entraîné les inondations?

M. Morneau : L'événement hydrologique en tant que tel n'est pas si exceptionnel. C'est une conjoncture d'éléments naturels et anthropiques¹ qui a provoqué cette catastrophe. Lors du grand coup d'eau, on a observé un effet de domino. Les pluies abondantes ont entre autres rompu des barrages de castor et causé des glissements de terrain, provoquant une vague d'eau et de boue qui a refoulé et obstrué les débris au niveau des ponts, formant des embâcles et provoquant ainsi un refoulement et un débordement d'eau. Pendant ce temps dans le havre, la marée haute était accompagnée de forts vents venant du golfe, ce qui a refoulé la crue dans l'estuaire, créant un effet de rétention d'eau. Il faut aussi préciser que l'aménagement du territoire effectué au fil des années a amplifié la situation. Cette rivière, comme bien d'autres, a été beaucoup modifiée par l'homme. On l'a modifiée, on l'a déplacée, on a aménagé un chenal, on l'a endiguée. Il faut se l'avouer : quand il y a un sinistre naturel, l'intervention de l'homme peut aussi parfois être en cause.

Résilience :

Comment avez-vous identifié la zone à risques?

M. Morneau : Dès le départ, plutôt que de reprendre la cartographie des zones inondables établie par le Centre d'expertise hydrique du Québec sur des bases hydrologiques, nous avons revu l'analyse du risque sur la base de l'hydrogéomorphologie, ce qui est assez novateur. Les experts ont scruté la rivière avec ses problèmes hydrologiques et sédimentaires, avec toute la problématique des débris qui s'accumulent très rapidement, les contraintes d'aménagement du territoire ainsi que les restrictions d'écoulement créées par les ponts. Une banque de données a ainsi pu être conçue à partir de photos aériennes et d'une soixantaine de relevés topographiques aériens pris par GPS (système de positionnement global). Nous avons aussi tenu compte des réclamations se rapportant au programme d'aide financière du gouvernement. Les outils géomatiques nous ont été d'un précieux secours dans ce cas-ci. Avec tous ces éléments en main, on a simulé l'événement à l'aide d'un modèle hydraulique, ce qui a permis de délimiter la zone à risques qui devra faire l'objet de mesures particulières. Les événements ont démontré que la cartographie existante ne reflétait plus la situation réelle. Les zones inondées ont largement dépassé la zone cartographiée.

1. anthropiques : dont la formation résulte de la main de l'homme



Photo : MSP

Résilience :

Quelles sont les recommandations du comité d'experts?

M. Morneau : Le comité d'experts a recommandé de ne pas modifier la rivière mais plutôt le bâti. Plutôt que de travailler contre l'aléa, qui est l'inondation, on a proposé de réduire la vulnérabilité. Les membres du comité ont arpenté la zone sinistrée avec les représentants de la Direction de l'aide financière du ministère de la Sécurité publique et de la Ville de Gaspé pour évaluer chaque résidence touchée. Un niveau de risque par rapport à l'événement a été établi pour chacune des résidences incluses dans la zone à risque en tenant compte notamment du coût et de la nature des dommages ainsi que de la hauteur des bâtiments par rapport au niveau d'eau. Grâce à une cartographie détaillée, chaque résidence a été identifiée par un code de couleur : rouge, considérée à risque élevé, jaune, à risque modéré, et vert, à faible risque. Ainsi, plusieurs résidences ont été déplacées ou le seront. Les quelques résidences qui demeurent dans la zone inondable cartographiée seront rehaussées pour résister au pire événement connu à survenir à cet endroit.

Résilience :

Quels sont les défis du rétablissement?

M. Morneau : Le plus grand défi, après six mois, est de raviver la mémoire collective. Aux lendemains d'un tel sinistre, les résidents sont d'accord pour déménager. Mais c'est un moment de courte durée. Très rapidement, l'oubli s'installe. À tel point que, dans les semaines qui ont suivi, j'ai recommandé à la Municipalité de mettre des balises sur les propriétés pour visualiser jusqu'où le niveau d'eau avait monté. Par la suite, il a fallu rappeler qu'il y avait eu mort d'hommes. Le plus grand défi, c'est donc de rappeler à tous le drame de Rivière-au-Renard.

Information :

Ministère de la Sécurité publique
M. François Morneau, Coordonnateur de l'expertise scientifique
418 646-3049
francois.morneau@misp.gouv.qc.ca



Une opération de grande envergure

Par Lise Gariépy

Dès le 10 août 2007, des membres de la Direction de l'aide financière du ministère de la Sécurité publique faisaient route vers la Gaspésie afin de rencontrer les autorités municipales et de préparer le terrain pour la suite de l'opération.

La planification de séances d'information publique et la mise en place de bureaux temporaires étaient les priorités du moment.

De nombreuses embûches sont apparues assez rapidement :

- Hébergement à proximité impossible à trouver
- Communication téléphonique difficile à établir
- Gestion de la logistique du transport
- Présence accrue des médias
- Déménagement fréquent des bureaux temporaires

La Direction de l'aide financière a réussi à relever de gros défis. Elle devait travailler avec un effectif réduit, puisque plusieurs employés étaient en vacances. Il fallait en outre se faire rassurant pour atténuer l'incertitude des sinistrés, adapter la méthode de travail à l'environnement ainsi que gérer l'insatisfaction des sinistrés par rapport à l'aide financière. « Il a fallu vivre avec l'insatisfaction des gens. Certains étaient obligés de partir. Il y a eu beaucoup de frustrations », a expliqué M. Denis Landry, directeur par intérim de la Direction de l'aide financière.



Photo : MSP

Les sinistrés se sont présentés nombreux à cette séance d'information publique.

Interventions

Dès la première semaine, des experts en sinistres ont circulé dans la zone touchée pour constater l'étendue des dommages. Ils ont alors procédé à une évaluation de chacune des résidences touchées. Puis, au besoin, ils ont travaillé avec les agents de la gestion financière du Ministère. Soulignons que, du 11 au 17 août, la Direction de l'aide financière a effectué 172 rencontres individuelles. Elle a ainsi pu remettre aux citoyens concernés une évaluation des dommages à leurs biens essentiels.

Une première séance d'information publique de la Direction de l'aide financière s'était tenue le 10 août 2007 dans le but de rassurer les gens, de leur prouver que les intervenants étaient prêts et qu'ils préparaient l'aide à venir. Plus de 300

citoyens avaient alors pu prendre connaissance du Programme général d'aide financière lors de sinistres du gouvernement. Lors d'une assemblée publique, le 17 août, les gens ont alors pu constater l'ampleur de la tragédie qui nécessitait une aide accrue.

Rappelons que c'est un comité d'experts qui a fait des recommandations générales aux autorités municipales et gouvernementales et qui les a conseillées sur les mesures à prendre dans un proche avenir. Les conclusions de ce comité ont préparé le terrain au programme d'aide financière spécifique annoncé par Québec le 6 septembre 2007.



Photo : MSP

Une équipe de la Direction de l'aide financière au travail.

Aide financière

Une troisième rencontre avec les sinistrés touchés, le 6 septembre, a permis de faire le point sur la situation réelle des citoyens sinistrés. Ces derniers ont pu s'informer sur le programme d'aide financière spécifique, sur la vulnérabilité de leur résidence et sur le niveau de risques. De nombreuses résidences situées dans la zone à risque d'inondation ont été spécifiquement ciblées, permettant de planifier l'intervention de la Direction de l'aide financière et d'amorcer sur une base fiable les démarches qui s'imposaient.

Dès le lendemain, un agent de la gestion financière rencontrait individuellement les citoyens les plus durement touchés pour leur expliquer les modalités du programme d'aide financière spécifique. Ce programme prévoyait une somme maximale de 100 000 \$ pour les résidents établis dans la zone à risque, peu importe leur évaluation municipale, pour leur permettre de protéger leur résidence, de la reconstruire ou de la déplacer à l'abri des inondations, loin de la rivière et d'éventuels coups d'eau.

Les bureaux temporaires de l'assistance financière sont demeurés ouverts jusqu'au 13 décembre dernier. Près de 20 millions de dollars auront été consacrés au programme d'aide financière spécifique du ministère de la Sécurité publique pour les victimes des inondations des 8 et 9 août dans différentes municipalités touchées. Plus de 800 rencontres individuelles ont été nécessaires pour répondre aux besoins des sinistrés.

Information :

Denis Landry
Directeur par intérim
Direction de l'aide financière
418 528-2590
denis.landry@misp.gouv.qc.ca



INONDATION DE LA RIVIÈRE AU RENARD EN GASPÉSIE

Aide aux citoyens

La Croix-Rouge auprès des sinistrés dès les premières heures

Par Stéphanie de Launière, Croix-Rouge canadienne, Division du Québec.

Dans la nuit du 9 août 2007, à la suite d'un appel du Service de protection des incendies de la Ville de Gaspé, douze bénévoles locaux de la Croix-Rouge sont mobilisés pour venir en aide aux personnes touchées par les inondations.

de don grâce à des campagnes de relations publiques, de marketing direct et de publicité. L'agence Bos a d'ailleurs produit gratuitement une publicité télé et radio. De son côté, la Croix-Rouge a donné 500 000 \$, somme puisée à même son Fonds de la Solidarité, constitué à la suite du déluge du Saguenay. Plus de 29 millions \$ avaient alors été amassés.

Le centre d'opérations d'urgence de la Croix-Rouge est ouvert depuis le 20 août dans les locaux du CLSC Mer et Montagnes à Rivière-au-Renard. Une centaine de bénévoles de partout au Québec ont contribué, et contribuent toujours, au bon fonctionnement des activités qui s'y tiendront jusqu'au printemps.

Pour la Croix-Rouge, la phase de rétablissement a débuté le 29 août. Les sinistrés ont été invités à venir rencontrer les bénévoles dans les centres d'aide de Rivière-au-Renard et de Corte-Real ainsi qu'aux hôtels de ville de Cloridorme et de Grande-Vallée. Depuis le début, plus de 200 dossiers ont été ouverts et près de 500 personnes ont été aidées. Elles ont reçu, selon leurs besoins, des bons d'achat pour l'épicerie, des articles scolaires, des produits pour bébé, des matériaux de rénovation et des produits de nettoyage pour les résidences ayant subi des dommages mineurs, etc. La phase de rétablissement est toujours en cours.

Depuis le 12 novembre, les sinistrés peuvent bénéficier du programme de reconstruction de la Croix-Rouge. Ce programme s'adresse aux personnes sinistrées qui doivent reconstruire leur maison, la déplacer ou en acheter une autre, et dont les besoins dépassent la somme offerte par le gouvernement du Québec. Les familles admissibles pourraient ainsi bénéficier d'une somme maximale de 11 000 \$. Rappelons que tous les programmes de la Croix-Rouge viennent compléter l'aide financière du gouvernement.

Que ce soit au Québec ou ailleurs dans le monde, la mission première de la Croix-Rouge est de venir en aide aux personnes rendues vulnérables par des événements imprévisibles. Rappelons que la Croix-Rouge a conclu une entente de service avec quelque 660 municipalités du Québec. Elle compte sur près de 10 000 bénévoles parmi lesquels 2500 interviennent plus de 700 fois par année sur tout le territoire québécois.

Information :
Croix-Rouge canadienne, Division du Québec
www.croixrouge.ca/quebec

Pour faire un don :
www.croixrouge.ca/gaspésie
1 800 418-1111



Croix-Rouge canadienne, Division du Québec

Deux bénévoles de la Croix-Rouge consultent une carte de la zone sinistrée.

Grâce à une entente de services entre la Croix-Rouge et la Ville, les bénévoles ont pu rapidement se mettre au travail en distribuant des couvertures, en offrant du réconfort aux sinistrés et en leur donnant des bons d'achat pour de l'alimentation et des vêtements neufs. En collaboration avec les autorités municipales, un centre d'accueil et d'information a également été ouvert. Ceux qui ne pouvaient trouver refuge chez de la famille ou des amis ont été hébergés dans un motel de la région.

Le lendemain matin, devant l'ampleur de la situation, la Croix-Rouge décide d'envoyer sur place du personnel des services humanitaires et des bénévoles formés en intervention pour poursuivre sa mission.

Du rétablissement à la reconstruction

Une fois que les besoins les plus urgents ont été comblés, la Croix-Rouge, en collaboration avec la Ville de Gaspé et le ministère de la Sécurité publique, a évalué les besoins à long terme et a élaboré un programme d'aide complémentaire à celui du gouvernement. Le coût de ce programme a été établi, de façon préliminaire, à 2,5 millions \$ et une collecte de fonds a été lancée. Jusqu'à maintenant, près de 1,6 million \$ ont été recueillis en dons et en promesses



Réponse au sinistre

Gestion des mesures d'urgence

Les autorités civiles peuvent compter sur les Forces canadiennes

*Par le capitaine Daniel Lamoureux, officier d'état-major
Centre des opérations gouvernementales (MSP)*

Depuis février 2006, les provinces canadiennes bénéficient de l'appui de six commandements régionaux, appelés forces opérationnelles interarmées, qui intègrent les ressources aériennes, terrestres et maritimes des Forces canadiennes, pour les assister lors de situations d'urgence. Tous ces intervenants travailleront de concert afin d'assurer une meilleure planification du déploiement des Forces canadiennes sur le terrain.

Au Québec, c'est la Force opérationnelle interarmées de l'Est (FOI-Est) qui répond aux besoins éventuels des autorités civiles. Elle met à contribution sa connaissance des situations d'urgence et de la gestion de leurs conséquences en collaborant activement avec Sécurité publique Canada, région de Québec, et la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique du Québec. À cette fin, des officiers de liaison et d'état-major des Forces canadiennes ont ainsi joint le Centre des opérations gouvernementales du ministère de la Sécurité publique et le bureau de Sécurité publique Canada à Québec. En contrepartie, le Centre de coordination fédéral de Sécurité publique Canada, région de Montréal, partage, depuis juillet 2006, les locaux du quartier général de la FOI-Est à Montréal.

Capacité de répondre

Par ailleurs, la création de Commandement Canada, structure se consacrant exclusivement à la conduite et à l'utilisation des ressources militaires au niveau national, vise essentiellement à répondre aux demandes des autorités civiles fédérale et provinciales, responsables de la gestion des mesures d'urgence.

L'allègement de la structure de commandement tripartite qui existait auparavant permet désormais de répondre plus rapidement et plus efficacement lors d'une situation d'urgence. Les forces terrestres, maritimes et aériennes collaborent sous une même organisation sans égard à la couleur de l'uniforme. De plus, la présence systématique de représentants des Forces canadiennes sur le terrain, en tout temps et en tout lieu, assurera une connaissance accrue de la situation d'urgence.

La création de liens avec les autorités civiles aux niveaux régional, provincial et national est essentielle. Le but est de repérer, par des indicateurs précis, tout événement potentiel où la FOI-Est pourrait être appelée à appuyer les autorités civiles. Pour y arriver, elle a mis sur pied le Centre de commandement intégré et un système d'information et de communication permettant de visualiser les activités aériennes, maritimes et terrestres afin de mieux connaître l'environnement où les membres des Forces canadiennes auront à opérer. Dans cette optique, une bonne connaissance

de la situation devient fondamentale afin d'anticiper les demandes en assistance des partenaires civils et d'être en mesure de répondre rapidement.

Rehaussement des liens inter-agences

Le réseautage humain a aussi fait l'objet d'une attention particulière par le rehaussement des liens inter-agences entre les Forces canadiennes et les autorités civiles. Forte d'une collaboration de longue date avec les autorités civiles fédérales et provinciales, la FOI-Est dispose désormais d'un réseau unique de liaison. Les officiers en place connaissent bien les structures, les juridictions et les mandats des autorités civiles avec lesquelles ils pourront être appelés à interagir dans le futur. Depuis peu, l'échange d'informations, dont on retire maintenant les bénéfices, permet la compréhension commune des enjeux et des événements liés aux mesures d'urgence.



Forces canadiennes (Caméra de combat)

Le 1^{er} Régiment du Génie d'Edmonton utilise un radeau de moyen tonnage pour transporter de l'équipement lourd sur la rivière Rouge, à Sainte-Agathe, au sud de Winnipeg. Le régiment travaille à la reconstruction des routes, endommagées par une crue subite des eaux, pour permettre l'accès aux édifices publics et privés qui ont besoin d'attention immédiate.

Interopérabilité

L'échange réciproque d'informations et l'arrimage entre les partenaires en gestion des mesures d'urgence et les Forces canadiennes accentuent la capacité de la FOI-Est à mieux gérer la connaissance de la situation et à mieux préparer ses troupes présentes au Québec. Elle compte sur une force opérationnelle domestique de 350 personnes qui dispose d'équipements légers à déploiement rapide sur le territoire dans un délai de 24 heures, dès la réception de la demande d'assistance des autorités civiles.





Soulignons que le Commandement Canada et les Forces opérationnelles interarmées sont des partenaires importants sur lesquels les autorités civiles travaillant dans la gestion de mesures d'urgence peuvent toujours compter. Ils sont prêts et

disponibles pour venir en aide aux autorités civiles, tout en respectant les juridictions et les mandats de chacun, favorisant ainsi la résilience de la population, que tous ont à cœur de servir efficacement.

Information :

Capitaine Daniel Lamoureux
Officier d'état-major J9 (MSP)
418 528-9934
lamoureux.jmd@forces.gc.ca
daniel.lamoureux@msp.gouv.qc.ca

Exercice Réponse Royale 2007 250 militaires interviennent à l'Île Saint-Ignace

Par Lise Gariépy

Le 25 septembre 2007, un incendie de forêt majeur éclate dans le secteur de l'Île Saint-Ignace, à Saint-Ignace-du-Lac, menaçant la sécurité des citoyens et forçant l'évacuation de nombreux résidents.

La Force opérationnelle interarmées des Forces canadiennes et sa composante opérationnelle domestique (FOI DOM) ont alors déployé 250 militaires de la base de Valcartier pour y ériger des camps pour les sinistrés et participer à des opérations de sauvetage aérien, nautique et terrestre de l'Île Saint-Ignace.

Cette simulation s'est tenue du 23 au 26 septembre 2007, à Saint-Michel-des-Saints dans la région de Lanaudière. L'exercice avait pour but d'entraîner les troupes à intervenir afin de prêter assistance aux autorités civiles lors d'un sinistre. La région de Saint-Michel-des-Saints se prêtait bien à la simulation, car on y trouve trois milieux d'intervention différents : une ville, une forêt et un lac. Les militaires ont ainsi pu varier leur mode d'intervention.

Cet exercice a permis aux autorités civiles et municipales de vérifier certains éléments des mécanismes de coordination avec leurs nombreux partenaires, dont la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique, la Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière-Laurentides, l'Organisation régionale de sécurité civile de Lanaudière, la Sûreté du Québec, la Société de protection des forêts contre le feu ainsi que Sécurité publique Canada.

Cet entraînement a permis de tester le processus d'interopérabilité entre le provincial et le fédéral, en ce qui concerne les demandes d'assistance de la province au gouvernement fédéral en situation de sinistre.



Urgence Lanaudière

Le sergent Lafontaine, responsable du poste de la Sûreté du Québec de Saint-Michel-des-Saints, discute d'un plan d'action avec le capitaine Lamoureux du bureau de liaison interagences de la FOI (Est) lors de l'Exercice RÉPONSE ROYALE 07.



Réponse au sinistre

La satisfaction de la clientèle

Une préoccupation constante pour le Service de l'assistance financière

Par la Direction de l'aide financière

La préoccupation constante du Service de l'assistance financière du ministère de la Sécurité publique pour la satisfaction de sa clientèle était bien connue. Elle est maintenant prouvée.

En mars 2006, Léger Marketing a piloté une enquête multi-service auprès de 289 sinistrés, de partout au Québec. Ces derniers avaient fait une réclamation conformément au *Programme général d'aide financière lors de sinistres* et leur dossier avait été fermé entre le 1^{er} juin et le 29 décembre 2005. Cette « étude sur la qualité de la prestation de services et la satisfaction des usagers à l'égard des programmes d'aide financière suite à un sinistre » a pris la forme d'un sondage téléphonique. Les questions étaient réparties selon 11 dimensions : respect, confidentialité, accessibilité, justice, fiabilité, clarté du langage, empressement, simplicité des démarches, confort, empathie et apparence. Chacune des dimensions était subdivisée à son tour en un certain nombre d'énoncés. Par exemple, pour la dimension Simplicité des démarches, on a vérifié si « les démarches pour obtenir l'aide financière étaient faciles à effectuer »; pour la dimension Clarté du langage, on a vérifié si « les explications fournies par les employés étaient faciles à comprendre ».

En mars 2007, c'est au personnel du Service de l'assistance financière qu'on a téléphoné cette fois. Des ressources de Vision client, une firme spécialisée dans l'évaluation active d'entreprises, ont joué le rôle de citoyens demandant de l'information sur l'aide financière. Durant 4 semaines, lors de 100 appels, ces clients mystères se sont servis de 17 scénarios inspirés de problèmes réels des sinistrés, balisés par 3 sujets d'évaluation subdivisés en 10 points. Par exemple, ils ont minuté le délai de réponse (Temps de réponse, d'attente), jugé la courtoisie et le respect (Accueil et attitude de l'agent) ou estimé la clarté et la précision des réponses (Explications, informations offertes).

Sans reprendre ici en détail les résultats des deux enquêtes, mentionnons que les sinistrés interrogés en mars 2006 ont trouvé le respect (93 %) et la confidentialité (83 %) dignes de mention dans la prestation de services du personnel du Service de l'assistance financière. Les clients mystères, eux, ont mis de l'avant sa facilité d'accès (97 %). Par ailleurs, ces enquêtes ont conforté le chef de service par intérim, M. Denis Landry, dans certains de ses choix, dont le maintien des séances d'information publique et des bureaux temporaires, qui facilitent la vie des sinistrés.



Service de l'assistance financière

Les citoyens et les municipalités peuvent compter sur du personnel aguerri tel que M^{me} Nathalie Tremblay pour analyser leur situation.

Malgré cela, dans la foulée du sondage, M. Landry a chargé un comité de lui faire des recommandations de bonification de cette prestation de services pourtant bien cotée : « Je désirais appuyer davantage le personnel dans ses efforts pour aplanir les difficultés des sinistrés. Le personnel du Service de l'assistance financière traite avec des gens qui vivent une situation inconfortable, déstabilisante même. Dans un tel contexte, la seule connaissance du programme ne suffit pas. »

En somme, les résultats de ces enquêtes commandées par les autorités ministérielles ont tout pour les rassurer : les citoyens et les autorités municipales pourront compter sur du personnel à l'écoute de leurs besoins et soucieux d'un service optimal s'ils ont à faire une réclamation en raison d'un sinistre. Grâce à son professionnalisme, le personnel du Service de l'assistance financière les épaulera dans leurs efforts pour retrouver la quiétude dans leur milieu de vie.

Information :

Ministère de la Sécurité publique
M. Denis Landry, Directeur par intérim
Direction de l'aide financière
418 643-2433 ou 1 888 643-2433
denis.landry@misp.gouv.qc.ca



Réponse au sinistre

Pour le maintien d'une culture en sécurité civile

Les organismes humanitaires et communautaires se regroupent à Montréal

Par Lise Gariépy

Depuis juin 2007, le nouveau Regroupement des organismes humanitaires et communautaires pour les mesures d'urgence à Montréal assure la mobilisation des organismes humanitaires et communautaires en sécurité civile et coordonne l'aide aux citoyens lors de sinistres.

Cette association à but non lucratif est désormais dotée d'une charte lui permettant d'obtenir des subventions de façon autonome. Elle entend donc poursuivre la mission amorcée en 1999 par l'ancien Comité des organismes humanitaires et communautaires pour les mesures d'urgence à Montréal, mis sur pied à la suite notamment de la crise du verglas en 1998. À l'époque, M. Jacques Grégoire, alors conseiller au Centre de sécurité civile de la Communauté urbaine de Montréal, M. Jacques Brouillette, conseiller en sécurité civile du ministère de la Sécurité publique à Montréal, et M. Claude Beaulieu, de l'Armée du Salut, avaient mis sur pied ce comité afin d'instaurer une coordination de l'assistance aux sinistrés offerte par les organismes humanitaires et communautaires.

Historique

En 1999, le Centre de sécurité civile de la Communauté urbaine de Montréal, le ministère de la Sécurité publique, la Croix-Rouge canadienne, division Québec, Jeunesse au Soleil, le Tour de l'Île, l'Armée du Salut, Moisson Montréal et la Société Saint-Vincent-de-Paul se regroupaient au sein du Comité des organismes humanitaires et communautaires pour les mesures d'urgence à Montréal. Au fil des ans, d'autres organismes s'y sont greffés, portant à 14 le nombre de membres actifs. « À cette époque, la coordination des organismes humanitaires et communautaires qui intervenaient pour aider les sinistrés n'existait pas », se rappelle M. Jacques Brouillette, du ministère de la Sécurité publique. « Plusieurs pouvaient se retrouver sur les lieux



Des bénévoles sont prêts en tout temps pour aider les personnes sinistrées.

Martin Beaulieu

Membres actifs du Regroupement

- Croix-Rouge canadienne, division Québec
- Jeunesse au Soleil
- Société Saint-Vincent-de-Paul
- Moisson Montréal
- Armée du Salut
- Direction régionale de la sécurité civile Montréal
- Centre de sécurité civile de Montréal
- Agence de santé et des services sociaux de Montréal
- Ambulance Saint-Jean
- Arrondissement Anjou
- Centre de référence du Grand Montréal
- Parents Secours du Québec inc.
- Service bénévole de l'Est de Montréal
- Parrainage civique Montréal

d'un même sinistre alors que d'autres événements étaient négligés », ajoute-t-il.

Principales réalisations

Depuis, le travail des membres du comité a permis la réalisation de plusieurs projets. Mentionnons la signature, en juin 2005, d'un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Croix-Rouge canadienne, Jeunesse au Soleil, la Société Saint-Vincent-de-Paul, Moisson Montréal et l'Armée du Salut pour assurer la coordination entre les organismes humanitaires mobilisés et les autorités municipales lors d'un sinistre. Depuis, la présence de leurs représentants au Centre de coordination des mesures d'urgence de Montréal assure une harmonisation des actions des ressources disponibles.

Dans le but de sensibiliser les organismes humanitaires et communautaires aux interventions lors de sinistres, le comité a organisé, de 2001 à 2006, un forum annuel sur la sécurité civile et l'aide aux personnes sinistrées.

Depuis 2001, le comité met à jour annuellement un répertoire d'une cinquantaine d'organismes. Ce document contient des renseignements sur les organismes prêts à collaborer lors de catastrophes, une description des services offerts et les coordonnées des personnes-ressources à joindre en cas de sinistre.

Par ailleurs, un atelier sur la *Gestion des bénévoles en période de sinistre* a été présenté lors du *Colloque annuel de*





la Fédération des centres d'action bénévole du Québec 2007, qui a eu lieu au Cégep de Maisonneuve en juin à Montréal. Une centaine de participants y ont assisté. « Les bénévoles ne réalisaient pas que des sinistres majeurs pouvaient survenir au Québec. On leur a fait comprendre qu'ils pouvaient être un apport important dans l'aide aux sinistrés », a tenu à préciser M. Jacques Grégoire, président du regroupement. L'objectif de l'atelier était de préciser le rôle potentiel des centres d'action bénévole et de discuter de la place des bénévoles en période de sinistre.

Information : M. Jacques Grégoire
Président du ROHCMUG
jacques.gregoire@collegeahuntsic.qc.ca

Rappelons que le Comité des organismes humanitaires et communautaires des mesures d'urgence à Montréal a mérité, en 2005, une mention d'honneur du Mérite québécois de la sécurité civile pour la signature du protocole d'entente avec Montréal pour la coordination des organismes. En 2002, le comité avait déjà reçu une mention d'honneur du Mérite québécois pour son *Répertoire des organismes humanitaires et communautaires pour les mesures d'urgence à Montréal*.

M. Jacques Brouillette
Conseiller en sécurité civile
Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière-Laurentides
jacques.brouillette@msp.gouv.qc.ca



Québec modernise son centre de traitement des appels d'urgence

par Lise Gariépy

La modernisation du système de répartition des appels d'urgence de la Ville de Québec améliorera l'efficacité du traitement des demandes effectué par les 80 répartiteurs de la centrale qui traitent en moyenne 400 000 appels par année.

L'acquisition d'équipements plus sophistiqués, l'ajout de postes de travail et la nécessité de locaux plus vastes ont entraîné le déménagement de la centrale du Parc Victoria au poste de police de l'ancienne ville de Beauport.

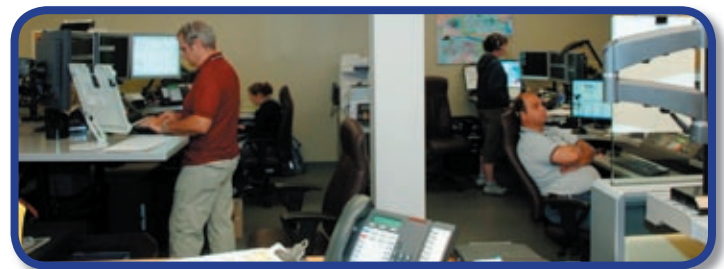
« À la suite de la fusion du centre 9-1-1 de Sainte-Foy à celui de l'ancienne ville de Québec, en octobre 2003, on s'est vite rendu compte que l'espace était devenu insuffisant. C'est pour cette raison qu'en 2004 nous avons entrepris des démarches pour obtenir l'autorisation de moderniser notre centrale », a souligné M. Alain Labbé, lieutenant au Service de police de la Ville de Québec et responsable du centre de traitement des appels d'urgence 9-1-1.

Travaux

Le processus de modernisation s'est échelonné sur une période de 18 mois. Les travaux d'infrastructure, qui ont duré 12 mois, ont permis la construction d'une nouvelle chambre de mécanique et la mise aux normes parasismiques. Les six derniers mois ont été consacrés à l'installation des nouveaux équipements et à l'aménagement des locaux. La nouvelle centrale d'appels d'urgence est en service depuis le 11 juin 2007.

Investissement

L'investissement s'élève à 2 950 000 \$, dont 750 000 \$ ont été assumés par le Centre de communication santé des Capitales, principal partenaire dans ce projet. « Nous avons pensé et élaboré ensemble ce projet puisque nous partageons le même lieu de travail. Le Service de gestion des immeubles et le Service de technologie de l'information et des télécommunications ont été les maîtres d'œuvre du projet », a précisé M. Labbé.



Croy Pelletier

Les employés du Centre de communication santé des Capitales profitent de nouvelles installations plus modernes et plus performantes.

Milieu de travail moderne

La nouvelle centrale bénéficie d'une salle informatique ultramoderne, incluant le nouveau système téléphonique MitelSX2000. Le nombre de postes de travail est passé de 12 à 15, ce qui permettra la présence de personnel supplémentaire en cas de sinistre, comme lors d'un tremblement de terre. Les consoles sont neuves, ergonomiques, ajustables, et l'espace de travail est plus large. Il est même possible pour un répartiteur de travailler debout ou assis. « La majorité des employés aiment le dégagement des postes de travail et les possibilités qu'offrent les nouvelles consoles de travail », a rajouté M. Labbé.

Rappelons que le centre d'appels 9-1-1, géré par le soutien opérationnel à la gendarmerie du service de police de Québec, dessert les villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures. Quant au Centre de communication santé des Capitales, il fait la répartition des ambulances de Portneuf à Chibougamau, ainsi que dans Charlevoix.

Information : Service de police de la Ville de Québec, Alain Labbé, lieutenant
alain.labbe@ville.quebec.qc.ca
www.ccscapitales.org



En région

Débordement de la rivière Chaudière à Sainte-Marie

Les citoyens peuvent compter sur un système d'alerte informatisé

par Lise Gariépy

La population de Sainte-Marie, en Beauce, bénéficie depuis le printemps dernier d'un système de surveillance en continu du niveau de la rivière Chaudière. La Ville a ainsi conçu un système de gestion des niveaux d'eau lié aux inondations et mis en place un processus de diffusion d'alerte pour avertir la population. C'est à la suite des inondations exceptionnelles survenues en octobre 2006 que la municipalité beauceronne a décidé d'agir.



Ville de Sainte-Marie

La sonde a été installée sous le pont de la rivière Chaudière.

Cette nouvelle technologie offre la possibilité aux citoyens de suivre en temps réel le niveau de la rivière par l'entremise d'Internet et de s'abonner à un système d'alarme qui prévient, par courriel ou par messagerie cellulaire, d'une menace de crue importante. Ce nouvel outil de prévisions, qui observe en continu jour et nuit le niveau de l'eau, permet une meilleure gestion des événements en ne mobilisant les mesures d'urgence que lorsque la menace de crue est importante. Déjà, près de 175 personnes sont abonnées au service d'alerte.

Techniques novatrices

Une sonde ultrasonique a été installée sous le pont qui enjambe la rivière Chaudière. Cette sonde, reliée à un émetteur, projette une onde jusqu'à l'eau, ce qui permet de calculer le niveau de l'eau. Cette nouvelle méthode remplace l'ancien système qui se limitait à une échelle peinte sur le pilier du pont pour observer l'évolution du niveau de l'eau.

Les citoyens peuvent désormais visualiser la montée du niveau d'eau de la rivière Chaudière grâce aux lectures électroniques de la sonde qui sont automatiquement transmises dans le site Internet de la Ville et qui se traduisent notamment par une échelle de type thermomètre et par des cartes topographiques illustrant les zones susceptibles d'être inondées.

« La population et le service des mesures d'urgence apprécient grandement cet outil leur permettant maintenant de voir progresser le niveau d'eau de la rivière et d'être ainsi en mesure de mieux se préparer s'il y a une inondation », a déclaré M. Bruno Gilbert, ingénieur, directeur du service de l'ingénierie de la Ville de Sainte-Marie.

C'est la firme Benoît Baillargeon inc. qui est le maître d'œuvre de la mise en place de la sonde ultrasonique et de la transmission électronique des résultats. Quant à la firme Imago Communications inc., elle est responsable des graphiques publiés dans le site Internet de la Ville et de l'abonnement aux alarmes par courriel et messagerie cellulaire.

Soulignons enfin que la Ville de Sainte-Marie a mérité, pour ce projet, une mention d'excellence décernée lors de la 13^e Semaine des infrastructures urbaines, INFRA 2007, qui s'est déroulée à Laval en novembre dernier.

La créativité des Beaucerons

Voici la photo d'une des trois nacelles conçues par le Service des travaux publics de Sainte-Marie-de-Beauce sous la direction de M. Maurice Mercier.



Ville de Sainte-Marie

De telles nacelles sont utilisées lors d'inondations pour évacuer les citoyens qui prennent place sur des civières ou sur une chaise roulante. L'idée de nacelles pour les chargeurs sur pneus provient des responsables des Mesures d'urgence de Sainte-Marie.

Informations :

Ville de Sainte-Marie
www.ville.sainte-marie.qc.ca, rubrique Niveau de la rivière



En région

Déversement d'hydrocarbures

Hydro-Québec teste son plan d'intervention

Par Gilles Soucy

Le 6 juin 2007, un pétrolier, amarré au quai du port de Cap-aux-Meules, livre une cargaison de mazout lourd destinée à la centrale thermique d'Hydro-Québec. Lors des manœuvres de transbordement, plus de 160 tonnes de mazout sont déversées accidentellement dans les eaux du port.

Hydro-Québec déclenche aussitôt son plan d'urgence des installations de manutention d'hydrocarbures Hydro-Québec-Îles-de-la-Madeleine lors d'un déversement en milieu marin. Une cinquantaine d'intervenants répondent à l'appel et se rendent rapidement aux installations portuaires de Cap-aux-Meules.

Cette simulation, mise en œuvre par Hydro-Québec en collaboration avec la pétrolière Impériale Esso, avait pour but de déterminer si tous les organismes concernés étaient en mesure de gérer, de manière efficace, le personnel et les ressources d'intervention. Grâce à cet exercice, les participants ont ainsi réussi à mieux situer leur rôle et à mieux définir leur mandat respectif lors d'un déversement accidentel.

L'exercice *Alliance 2007*, qui a eu lieu les 5 et 6 juin 2007, réunissait 53 personnes au Château Madelinot de Cap-aux-Meules. Hydro-Québec en a profité pour appliquer son plan d'urgence afin d'évaluer le schéma d'alerte de la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine.

« Au terme de l'exercice de simulation, les participants ont pu constater que cette activité a permis de renforcer la collaboration entre les différents partenaires », a souligné M. Gilles Soucy, conseiller en sécurité civile de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Points forts, points faibles

L'exercice de table, qui précédait la simulation, s'est tenu le 5 juin. Cette activité a permis aux participants d'inventorier et de mieux connaître les rôles et responsabilités des intervenants gouvernementaux et municipaux et d'acquiescer une connaissance du territoire et des différents risques inhérents à celui-ci lors de menaces ou de déversements d'hydrocarbures en milieu marin. Quant à l'exercice de simulation, il en ressort que l'équipe d'intervention manque de personnel et que le secteur touché par le déversement n'a pas été délimité adéquatement.

Hydro-Québec conclut donc que les organismes participant à l'exercice sont en mesure de gérer ce type d'événement de manière efficace. Elle suggère néanmoins d'apporter des modifications aux différents schémas d'alerte. Elle constate aussi qu'il est primordial pour les organismes de connaître leur mandat et d'avoir un plan d'urgence. De leur côté, les participants s'entendent pour dire qu'Hydro-Québec a réussi à mobiliser sa brigade d'intervention, la communauté locale et les organismes gouvernementaux concernés.



Hydro-Québec

Des intervenants sont regroupés aux installations portuaires de Cap-aux-Meules

Soulignons la participation de la Direction régionale de la sécurité civile du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Centre des opérations gouvernementales du ministère de la Sécurité publique, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de la Sûreté du Québec, d'Environnement-Québec, d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada, de Transports Canada, de Parcs Canada, de la Garde côtière canadienne ainsi que de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. D'autres organisations ont pu faire part de leurs observations, entre autres le mouvement écologiste Attention Frag'Îles, qui milite pour la valorisation du patrimoine naturel des Îles, et le comité Zones d'intervention prioritaire (ZIP) des Îles-de-la-Madeleine, organisme environnemental membre de Stratégies Saint-Laurent, qui regroupe les communautés riveraines du Saint-Laurent.

Information :

Ministère de la Sécurité publique
Direction régionale de la sécurité civile du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
M. Gilles Soucy
418 360-8097
g.soucy@msp.gouv.qc.ca



En région

Victoriaville

Les citoyens invités à se préparer pour faire face aux sinistres

par Lise Gariépy

Le nouveau plan de sécurité civile de Victoriaville, rendu public en novembre 2007, mise beaucoup sur la participation du citoyen en l'incitant à prendre des mesures préventives pour se préparer à des situations d'urgence.

Une étude de vulnérabilité a permis de cerner dix risques potentiels qui peuvent perturber le quotidien des citoyens de Victoriaville. Parmi les plus enclins à survenir, soulignons, dans l'ordre :

- un accident industriel
- une pandémie
- une inondation

Par ailleurs, une simulation sur le terrain est prévue à l'automne 2008. Entre-temps, les autorités municipales procéderont à des exercices de mobilisation des intervenants destinés à actualiser et à bonifier de façon continue le plan de sécurité civile.

Notons que la Ville distribuera également sur son territoire 21 000 exemplaires du *Guide de préparation à une urgence* élaboré par Sécurité publique Canada.

Information :

Ville de Victoriaville
M. Martin Leblond
Directeur du Service de la sécurité publique
819 752-5535
martin.leblond@ville.victoriaville.qc.ca



Sur le terrain

RÉCO-Québec tient un exercice au centre-ville de Québec

Par Claudette Shanks, ABCP, RÉCO-Québec

Afin de répondre à la demande de ses membres, le conseil d'administration du Réseau d'échange en continuité des opérations (RÉCO-QUÉBEC) a organisé, le 13 septembre 2007 au centre-ville de Québec, une journée Simulation de désastre dont le thème bien caché jusqu'à l'événement était rien de moins qu'un tremblement de terre.

Le Réseau de transport de la Capitale a prêté main-forte à l'organisation en fournissant un autobus pour permettre aux personnes présentes d'évacuer les lieux lors du tremblement de terre. Les bénévoles de la Croix-Rouge ont également pris part à l'événement afin d'expliquer leurs rôles lors de sinistres. Rien de plus intéressant que d'amorcer cette journée en suscitant beaucoup de réflexions.

L'activité, sous forme de tables rondes, s'est déroulée toute la journée en suivant des scénarios bien établis afin de vérifier l'état de préparation des 38 participants et de tester leurs réactions lors d'une situation d'urgence. En somme, cet exercice a donné lieu à des échanges bénéfiques entre les représentants des industries et des entreprises participantes, qui provenaient de Québec, de Victoriaville et de Montréal.

Enthousiasmé par ce succès, RÉCO-Québec a planifié une autre journée de simulation à Québec. Réservez la date du 24 avril 2008 à votre agenda. D'ici là, n'hésitez pas à consulter le site Web www.reco-quebec.org.

Rappelons que RÉCO-Québec est une association sans but lucratif qui rassemble des intervenants de la continuité des opérations afin de mettre en commun leurs connaissances dans ce domaine. Elle compte plus d'une centaine de membres provenant d'un large éventail d'organisations. Cet exercice était organisé par M^{me} Claudette Shanks et M. Denis Brousseau, membres ABCP (Associated Business Continuity Professional) de RÉCO-Québec.

Information : www.reco-quebec.org, rubrique *Activités*





Sur le terrain

Ensemble, pour une sécurité accrue

Succès du premier colloque sur la sécurité civile dans le Nord-du-Québec

par Lise Gariépy

Plus de 160 personnes ont contribué au succès du tout premier Colloque sur la sécurité civile de la région du Nord-du-Québec, qui s'est tenu les 19 et 20 septembre dernier à Chibougamau.

Sous le thème *Ensemble, pour une sécurité accrue*, les participants et les conférenciers ont pu échanger, lors de cinq conférences et de deux ateliers, sur l'importance du partenariat et du réseautage sur un territoire aussi vaste et étendu que celui du nord québécois. Ils ont aussi partagé leurs expériences vécues lors de sinistres.

Parmi les nombreux sujets abordés, notons le fonctionnement de la sécurité civile, les enjeux du suivi de la qualité de l'eau potable, la communication gouvernementale et les télécommunications en gestion du risque et en urgence, les enjeux et les impacts des changements climatiques, les incendies de forêt ainsi que la pandémie d'influenza.

Partenariats souhaités

Lors de cette rencontre, les participants ont pu en apprendre davantage sur la gestion du risque, sur le fonctionnement des organisations régionales de la sécurité civile en situation d'urgence et sur les différentes missions des organismes gouvernementaux. Les organisateurs du colloque espèrent que les nombreux échanges entre les intervenants ont permis d'établir de nouveaux partenariats. « L'immensité du territoire rappelle l'importance, pour les communautés, les municipalités et les gouvernements, de travailler ensemble, malgré l'éloignement et les différences culturelles et linguistiques, afin d'accroître la sécurité des citoyens en cas de sinistre », a conclu M. Jacques Viger, directeur régional de la sécurité civile de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, dans son allocution de clôture.

Mentionnons que ce colloque a pu voir le jour grâce à la collaboration de nombreux partenaires de la région du Nord-du-Québec, notamment des directions régionales de la sécurité civile du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec ainsi que de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik, du Secrétariat aux Affaires autochtones, de Services Québec, du ministère des Affaires municipales et des Régions, du ministère de la Santé et des Services sociaux, de l'Administration régionale Kativik, de la Municipalité de Chibougamau, de la communauté autochtone de Mistissini et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En terminant, mentionnons que le village inuit de Kuujuaq a indiqué son intérêt à présenter la 2^e édition de ce colloque en 2008.



MSP

Les membres du comité organisateur du colloque étaient tous heureux du déroulement de l'événement.

Information :

M. Réal Delisle
Directeur régional de la sécurité civile
Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord
418 695-7872
real.delisle@msp.gouv.qc.ca
www.nordduquebec.gouv.qc.ca,
rubrique *Colloque sur la sécurité civile dans la région du Nord-du-Québec*

Colloque régional de la sécurité civile Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches *La prévention à l'ordre du jour*

Par Claude Lebel

Le 16 octobre dernier s'est tenu le 2^e colloque régional sous le thème **La prévention**. Plus de 225 personnes provenant de municipalités, de MRC et de ministères y ont assisté.

Plusieurs partenaires ont uni leurs efforts pour élaborer une programmation des plus intéressantes. Les représentants de la Ville de Sainte-Marie sont venus expliquer le nouveau système de mesures du niveau d'eau de la rivière Chaudière. On y a aussi abordé la question de la contamination du réseau d'aqueduc municipal en 2003 à Saint-Henri. La Croix-Rouge a interpellé directement les intervenants en leur demandant s'ils étaient personnellement prêts à faire face à une situation d'urgence. Le volet interdépendance des structures essentielles a été présenté par un conférencier de la Ville de Québec. Par ailleurs, la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a présenté





Jean-Guy Marquis



M. Jacques Alain, directeur général de Sainte-Marie, conférencier, et à droite, M^{me} Danielle Roy Marinelli, mairesse de Lévis, qui a ouvert le colloque.

les grandes lignes de son plan particulier pour combattre les algues bleu-vert. Ce sujet a d'ailleurs fait l'objet d'un forum de discussion à la suite des interventions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de la Direction de la santé publique et du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale.

Par ce colloque, les organisateurs voulaient principalement sensibiliser les participants à certains risques présents dans ces deux régions. Les intervenants en ont profité pour échanger sur leurs expériences et proposer des solutions efficaces.

La participation de M^{me} Martine Dubuc, sous-ministre adjointe au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et représentante de l'Association de la sécurité civile du Québec, a contribué à sensibiliser les participants sur la mission bioalimentaire en situation d'urgence. De plus, M^{me} Dubuc a rappelé l'importance de bien planifier et de se préparer à mieux intervenir afin de réduire l'impact lors d'un sinistre et, par conséquent, à faciliter le retour à la vie normale. Elle a également remercié les conférenciers pour la réussite de ce 2^e Colloque régional de la sécurité civile en leur remettant une plaque souvenir.

La qualité des conférences a contribué au succès de l'événement qui a été orchestré avec brio par la Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du ministère de la Sécurité publique, le ministère des Transports, le ministère des Affaires municipales et des Régions ainsi que par Services Québec.

Jean-Guy Marquis



M^{me} Martine Dubuc, sous-ministre adjointe au MAPAQ avec M. Bernard Maltais, maire de Saint-Aimé-des-Lacs.

Information :

Ministère de la Sécurité publique, Hélène Chagnon, Directrice régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik, 418 643-3244 helene.chagnon@msp.gouv.qc.ca



Sur le terrain

Association de sécurité civile du Québec

Le réseau régional encourage le partage de l'information

Par Josée Payant, comité des communications de l'ASCO

La mission principale de l'Association de sécurité civile du Québec consiste à améliorer la gestion des risques et des urgences au Québec en favorisant l'information, la mise en commun des expertises et des ressources et en devenant un centre d'excellence autour duquel gravitent des professeurs et des chercheurs, des étudiants, des gestionnaires de même que des intervenants du milieu de la sécurité civile. L'Association compte plus de 125 membres issus des milieux universitaire, corporatif, gouvernemental, municipal et humanitaire.

Soucieuse d'atteindre les gens de toutes les régions du Québec intéressés par la sécurité civile, l'Association de sécurité civile du Québec a mis sur pied un réseau d'ambassadeurs régionaux. Leur rôle principal : représenter l'Association dans leur région en assurant notamment la liaison avec les membres, en coordonnant les différentes activités tenues en région et en collaborant étroitement avec le conseil d'administration en ce qui a trait au recrutement des membres.

Recrutement d'ambassadeurs régionaux

Treize régions administratives du Québec peuvent compter sur le soutien d'un représentant régional. Les régions de l'Estrie, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Chaudière-Appalaches, de Laval et des Laurentides sont présentement à la recherche d'un représentant.

Les candidats recherchés doivent démontrer un intérêt marqué pour la sécurité civile et être reconnus dans leur région comme des chefs de file en matière de sécurité civile ou de mesures d'urgence.

Priorités de l'ASCO

- Favoriser le développement des membres
- Mettre sur pied un réseau d'ambassadeurs régionaux
- Organiser des activités thématiques
- Représenter les membres auprès du ministère de la Sécurité publique
- Informer au moyen de son site Internet

Rappelons que l'Association de sécurité civile du Québec profite du Colloque annuel de la sécurité civile qui se déroule en février à Saint-Hyacinthe pour tenir son assemblée annuelle, faire entériner ses orientations par ses membres et élire son conseil d'administration.

Information : Association de sécurité civile du Québec, www.ascq.org



Sur le terrain

Mérite québécois de la sécurité civile 2008 *Douze candidats récompensés*



Par Lise Gariépy

Douze lauréats ont reçu un Mérite ou une Mention d'honneur lors du 12e Mérite québécois de la sécurité civile. La cérémonie a eu lieu le 19 février dernier, à l'occasion du Colloque sur la sécurité civile.

Voici la liste des lauréats pour l'année 2008 ainsi qu'un bref aperçu de leurs réalisations.

Les lauréats 2008

Catégorie Prévention et préparation

Ville de Varennes

Mérite

Simulation d'accident industriel majeur (fuite de chlore) qui a été organisée le 9 mai dans un quartier de la municipalité.

Ville de Saguenay –

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Mérite

Programme de suivi et de prévention des risques associés aux zones exposées aux mouvements de sol dans l'arrondissement de La Baie.

Organisation municipale de sécurité civile de Trois-Rivières

Mention d'honneur

Mise en place d'un plan de formation et d'exercices en collaboration avec la firme de consultants Intex inc.

Ville de Sainte-Marie

Mention d'honneur

Projet de système de gestion des niveaux d'eau lié aux inondations et processus d'alerte transmis aux citoyens.

Kronos Canada Inc.

Mention d'honneur

Modifications au procédé et l'installation d'équipements de détection rapide, d'intervention à distance et d'arrêt d'écoulement de produit pour réviser le scénario alternatif de déversement accidentel de chlore.

Catégorie Intervention et rétablissement

Ville de Gaspé

Mérite

Système de préalerte mis en place à la suite des inondations survenues dans la nuit du 8 au 9 août 2007.

Ville de Nicolet

Mérite

Élaboration d'un plan pour stabiliser la zone immédiate du glissement de terrain du 8 mai 2006 et pour construire les éléments de protection afin de contrer les effets d'érosion des glaces et des eaux de la rivière du secteur.

Comité des mesures d'urgence de la Ville de Port-Cartier

Mention d'honneur

Intervention rapide et efficace du comité et des différents services de la municipalité pour minimiser les inconvénients rencontrés par les sinistrés lors du déversement de gaz survenu sur la route 138 près de Port-Cartier le 18 mai 2007.

Catégorie Formation et communication

École de politique appliquée, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke

Mérite

Projet SOS : Catastrophe. Favoriser le développement d'une culture de prévention en sécurité civile auprès de la communauté estrienne. Utilisation d'outils de simulations pour l'acquisition de connaissances en gestion de crise.

Ville de Bécancour, Ville de Trois-Rivières,

Municipalité de Champlain

Mérite

Campagne d'information réalisée en 2007 : *En cas d'urgence nucléaire, sachez quoi faire pour vous protéger!*, et plan des mesures d'urgence nucléaire externe de la Centrale nucléaire de Gentilly 2 : *Programme d'information préventive à la population 2007-2010.*

Ville de Mont-Saint-Hilaire

Mention d'honneur

Processus de mise en alerte élaboré pour joindre efficacement la majorité des citoyens en cas d'une situation d'urgence sur le territoire.

Ville de Sept-Îles

Mention d'honneur

Sessions de formation en sécurité civile aux 82 employés de la Ville de Sept-Îles et à une dizaine d'employés des organismes partenaires et exercices de simulation de sinistre.

Félicitations aux lauréats

Rappelons que le Mérite québécois de la sécurité civile vise à reconnaître les personnes, les municipalités, les organismes et les entreprises qui, grâce à leurs réalisations remarquables dans les différentes catégories, contribuent à mieux protéger les personnes et les biens contre les sinistres.

Information :

Liste des lauréats

www.msp.gouv.qc.ca/secivile, rubrique Mérite québécois de la sécurité civile



Sur le terrain

La Mutuelle des municipalités du Québec récompense 4 lauréats

Par Lise Gariépy

La MRC de Nicolet-Yamaska, le Canton de Shefford ainsi que les villes de Lac-Saint-Joseph et de Matane ont vu leurs efforts récompensés grâce à leur réalisation en matière de mesures préventives. Dix municipalités avaient soumis leur projet pour cette 2^e édition du Mérite MMQ en gestion de risques.

Les lauréats pourront utiliser ces bourses pour offrir une formation spécialisée à leurs élus et à leur personnel ou pour acheter de l'équipement ou du matériel lié à leurs projets et activités de gestion de risques.

La MRC de Nicolet-Yamaska

Le premier prix de 10 000 \$ a été remis à la MRC de Nicolet-Yamaska pour son initiative en technologie. La MRC a doté ses officiers municipaux en bâtiment et en environnement d'un système de vidéoconférence grâce à la fibre optique désormais accessible dans cette région. Ce nouveau système atténue grandement les risques d'erreur et d'omission en raison d'une plus grande disponibilité des inspecteurs, de l'application plus uniforme et plus rigoureuse de la réglementation ainsi que de la standardisation des méthodes de travail.



M. Gérard Marinovich (à gauche), président du conseil et chef de la direction de la MMQ, remet à M. Raymond Bilodeau (au centre), préfet de la MRC Nicolet-Yamaska, et à M. Donald Martel, directeur général de la MRC et secrétaire-trésorier, le 1^{er} Prix du Mérite MMQ en gestion de risques.

Canton de Shefford

La Municipalité du Canton de Shefford a reçu le 2^e prix de 5 000 \$. La modernisation de son service de sécurité incendie a permis d'accroître la sécurité de ses citoyens et de réduire les risques subis en responsabilité civile.



Le maire du Canton de Shefford, Yves Gosselin (au centre) reçoit son trophée des mains de M. Marinovich. Il est accompagné de M. Doris Chagnon, conseiller de la Municipalité du Canton de Shefford.

Lac-Saint-Joseph et Matane

Deux villes se sont classées *ex-aequo* au 3^e rang et ont reçu chacune 2 500 \$. La Ville de Lac-Saint-Joseph a été récompensée pour son projet de revitalisation des rives et des berges de son lac. Quant à Matane, son projet visant à accroître la sécurité du personnel travaillant en espace clos a été reconnu.



M. Gérard Marinovich en compagnie de M. O'Donnell Bédard, maire de la Ville de Lac-Saint-Joseph.



Mme Linda Cormier, mairesse, et M. Michel Barriault, directeur général de Matane, en compagnie de M. Marinovich.

Rappelons que ces honneurs ont été remis lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités 2007 qui s'est déroulé en septembre dernier à Québec. Le Mérite MMQ en gestion de risques souligne les efforts déployés par les municipalités, les MRC et les régies intermunicipales pour instaurer des mesures préventives afin d'éviter tout sinistre ou pour en réduire les conséquences.

Information :

Liste des lauréats, www.mutuellemmq.com, rubrique À surveiller



En vrac

Les municipalités doivent protéger leurs biens patrimoniaux

La Direction du patrimoine et de la muséologie du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec a préparé à l'intention des MRC et des municipalités le guide *La Protection des biens patrimoniaux en situation de risque*, invitant les autorités municipales à s'interroger sur la valeur patrimoniale de leurs biens et à déterminer les moyens pertinents pour les protéger.



Cet outil de travail encourage les MRC et les municipalités à entreprendre une démarche préventive pour la protection de leurs biens patrimoniaux en cas de sinistre en leur proposant plusieurs étapes d'intervention.

Selon ce guide, il est important pour les municipalités de définir les biens à protéger, d'apporter des mesures d'atténuation des risques recensés, de se doter de systèmes de sécurité adéquats et de fournir une formation adéquate à leur personnel. Il y est également recommandé de s'assurer que les institutions qui ont la garde d'un très riche patrimoine se dotent d'un plan de prévention et d'intervention en cas de sinistre et qu'elles le maintiennent.

De plus, ce document préconise la signature d'ententes de partenariat et réfère les municipalités à des ressources spécialisées pour les aider à mieux protéger leurs biens patrimoniaux.

Soulignons enfin qu'il est possible de télécharger gratuitement le guide sur le site du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

Information :

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec
Guide à l'intention des municipalités - La protection des biens patrimoniaux en situation de risque
www.mcccf.gouv.qc.ca,
rubrique Publications, section Publications

Résilience

Bulletin d'information en sécurité civile du ministère de la Sécurité publique
Volume 3, numéro 1, Hiver – Printemps 2008
Tirage : 5 000 exemplaires

Offert en version électronique :
www.securitecivile.gouv.qc.ca, rubrique Publications

Résilience est publié par le Service de la formation et de l'éducation de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

Tout article de *Résilience* peut être reproduit à condition d'en mentionner la source. La reproduction à des fins commerciales doit être autorisée par le ministère de la Sécurité publique.

Résilience

Ministère de la Sécurité publique
Direction du développement, 2525, boul. Laurier, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
resilience@mss.gouv.qc.ca
(418) 646-5675 ou 1 866 702-9214

Éditrice :

Louise Bisson

Rédactrice en chef :

Lise Gariépy

Comité d'orientation :

Louise Bisson, Sylvain Tremblay, Caroline Renaud et Diane Fortier

Rédacteurs :

Capitaine Daniel Lamoureux, Claude Lebel, France-Sylvie Loisel, Benoît Matte, Lucie Matte, Christine Savard, Gilles Soucy et la Direction de l'aide financière (MSP), Bruno Faucher (MELS), Stéphanie de Launière (Croix-Rouge), Claudette Shanks (Reco-Québec), Josée Payant (ASCQ)

Collaborateurs :

Jacques Bélanger, Hélène Boisvert, Jacques Brouillette, Réal Delisle, Denis Landry, Jean-Guy Marquis, François Morneau, Harry Stevenson, Sylvain Tremblay, Louise Vandal et Jacques Viger (MSP), Alain Veilleux (MELS), Vincent Vermandèle (Services Québec), Nadine Blackburn ((Sécurité publique Canada), Richard Chabot (ASCQ), Alain Labbé (Ville de Québec), Bernard Motulsky (UQAM), Jacques Grégoire (Regroupement des organismes humanitaires et communautaires pour les mesures d'urgence à Montréal), Bernard Boulanger et Bruno Gilbert (Ville de Sainte-Marie), Michel Arès (Econova), Claude Phaneuf (APPELS), Solange Gaudet (Hydro-Québec), Charles Verville et Martin Leblond (Victoriaville)

Photo de la page couverture :

Photo : Ministère de la Sécurité publique
Sur la photo : Vue partielle de Rivière-au-Renard

Révision linguistique :

Joane Marquis et Josée Roy
Direction des communications

Graphisme :

AlainShé

Impression :

Les Ateliers de l'Établissement de détention de Québec

Distribution :

Les Ateliers d'Elle

© Ministère de la Sécurité publique
ISSN : 1718-407X
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2008



En vrac

Présentez votre projet de sécurité civile

Par **Lucie Matte**

Vous avez des idées de projets qui vous aideraient à mieux faire face à une urgence sur votre territoire? Le Programme conjoint de protection civile (PCPC), de Sécurité publique Canada, permet aux municipalités et aux MRC ainsi qu'aux ministères et organismes du gouvernement du Québec d'obtenir une aide pour financer des projets de sécurité civile.

Critères de sélection des projets

Pour être sélectionné, un projet doit respecter certaines règles et modalités. Il doit d'abord susciter la participation du milieu. Il doit également produire un effet d'entraînement dans la communauté afin que les intervenants soient sensibilisés à la sécurité civile. Le promoteur doit être prêt à avancer l'ensemble des fonds pour le projet, car le versement de la contribution gouvernementale s'effectue uniquement dans les mois qui suivent la réclamation. De plus, il est important de s'assurer de la viabilité du projet après le financement par le PCPC. Rappelons qu'il est essentiel que le projet corresponde aux besoins réels de la communauté.

Un exemple

Prenons le cas d'une municipalité qui veut réviser son plan de sécurité civile. Le Programme conjoint de protection civile pourra rembourser à la municipalité jusqu'à un maximum de 50 % des frais pour les honoraires d'un chargé de projet externe qui, dans une nouvelle étude de vulnérabilité, aura à établir le risque sur le territoire et à concevoir des mécanismes pour le traitement de ces risques.

Rappelons que c'est le ministère de la Sécurité publique qui coordonne et administre le PCPC au Québec. Notons que, pour la prochaine année, les priorités du programme concerneront la formation et l'éducation, les télécommunications de même que la tenue d'exercices.

Dates à retenir

1 ^{er} novembre	Date limite pour soumettre un projet devant débiter en avril suivant
Fin avril	Envoi par le ministère de la Sécurité publique d'une lettre au promoteur pour l'informer de l'acceptation ou du refus du projet
1 ^{er} septembre	Remise d'un premier rapport d'étape par le promoteur
1 ^{er} décembre	Remise d'un deuxième rapport d'étape par le promoteur
31 mars	Date limite pour effectuer les dépenses. Les factures dont la date est ultérieure au 31 mars ne seront pas admissibles.
30 avril	Remise du dossier réclamation, par le promoteur, au MSP, y compris le rapport d'étape final.

Information :

Ministère de la Sécurité publique
Lucie Matte
lucie.matte@msp.gouv.qc.ca

Programme conjoint de protection civile
Guide et formulaire de mise en candidature
www.securitecivile.gouv.qc.ca, rubrique *Soutien au municipalités*

Les citoyens de Gatineau ont en main leur guide de survie

La Ville de Gatineau a distribué dans tous les foyers de sa municipalité le guide *Soyez prêt à agir! Votre guide de survie*, outil indispensable qui suggère de nombreux trucs pour se préparer à un sinistre ou à une situation d'urgence.

Le guide conseille les citoyens sur les mesures à prendre lorsque surviennent notamment des vagues de chaleur et du temps violent, des pannes de courant en hiver, de la foudre, des pluies diluviennes et des tempêtes de neige, des accidents impliquant des matières dangereuses de même que des inondations.

De plus, cette brochure explique aux citoyens comment se préparer à l'un ou l'autre de ces événements, qu'il s'agisse de confectionner une trousse d'urgence et de survie ou de prévoir un scénario d'évacuation propre à leur famille. Les citoyens devraient s'en inspirer afin d'être prêts à faire face à toute éventualité.

Information :

www.gatineau.ca, rubrique *Citoyens*, section *Sécurité publique*,
Guide de survie
Soyez prêts à agir! Votre guide de survie